

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences
1 34 16

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 5 AVRIL 2019
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

**OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département
- Fixation des taux de vacations de la filière médico-sociale**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre, dans le présent rapport, les propositions de créations et de transformations d'emplois nécessaires au bon fonctionnement des services du département, les réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels ainsi que le recours à des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité.

Ce rapport propose également la modification de la rémunération des apprentis et la fixation des taux horaires de vacations pour la filière médico-sociale.

Ce rapport donnera lieu à 1 délibération générale précisant les créations et transformations d'emplois permanents, 72 délibérations prévoyant les créations et réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels, 1 délibération pour l'actualisation de la rémunération des contrats d'apprentissage, 1 délibération pour le recours aux contractuels dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, 1 délibération concernant la fixation des taux horaires des vacataires de la filière médico-sociale et 1 délibération relative à l'instauration de la mission "réfèrent déontologue" et la création du barème de rémunération des intervenants.

EMPLOIS PERMANENTS

1- CREATIONS D'EMPLOIS

→ 7 emplois d'adjoint administratif

→ 9 emplois d'assistant socio-éducatif

→ 1 emploi de rédacteur

→ 6 emplois de technicien

2- TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

- 1 emploi d'agent de maîtrise principal transformé en 1 emploi d'adjoint administratif
- 1 emploi d'adjoint administratif transformé en 1 emploi de rédacteur
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 1 emploi de rédacteur transformé en 1 emploi d'adjoint administratif et 1 emploi d'adjoint technique
- 1 emploi de technicien principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif et 1 emploi d'adjoint technique
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine transformé en un emploi d'adjoint administratif
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 1 emploi de technicien paramédical de classe supérieure
- 2 emplois de rédacteur principal de 1ère classe transformés en 4 emplois d'adjoint administratif
- 2 emplois de rédacteur principal de 2ème classe transformés en 4 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de puéricultrice hors classe (sédentaire) transformé en 1 emploi de puéricultrice de classe normale (active)
- 2 emplois de cadre de santé de 1ère classe transformés en 1 emploi de puéricultrice hors classe et 1 emploi de puéricultrice de classe supérieure
- 10 emplois d'agent de maîtrise principal transformés en 10 emplois d'adjoint technique

3- LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

- 9 emplois de technicien paramédical de classe supérieure transformés en 9 emplois de technicien principal de 1ère classe

EMPLOIS PERMANENTS POUVANT ETRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS

(EN L'ABSENCE DE CANDIDATURES DE FONCTIONNAIRES TITULAIRES SATISFAISANT AUX CONDITIONS ATTENDUES CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3-3 DE LA LOI 84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE)

1- CREATIONS D'EMPLOIS

- 1 emploi d'adjoint au chef de service
- 1 emploi d'adjoint au chef de service marchés maintenance

→ 1 emploi de chef de projet pôle exploitation grands sites

2- EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS A L'EFFECTIF THEORIQUE DU DEPARTEMENT ET POUVANT ETRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS CONFORMEMENT A L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984, DES LORS QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'A PU ETRE RECRUTE

→ 1 emploi de conseiller technique (attaché territorial)

→ 1 emploi de chef du service administration générale (attaché territorial)

→ 1 emploi de journaliste (attaché territorial)

→ 1 emploi d'architecte conseil (ingénieur territorial)

→ 1 emploi de chef de service (attaché principal)

→ 2 emplois d'acheteur public junior (attaché territorial)

→ 1 emploi d'adjoint au chef de service (attaché territorial)

→ 1 emploi de juriste achat public (attaché territorial)

→ 1 emploi de directeur adjoint (attaché territorial)

→ 1 emploi d'acheteur public junior (attaché territorial)

→ 1 emploi d'auditeur qualité (attaché territorial)

→ 1 emploi de contrôleur de gestion (attaché territorial)

→ 1 emploi d'ingénieur Windows (ingénieur)

→ 1 emploi de pilote d'exploitation réseaux et télécoms (ingénieur)

→ 3 emplois de chef de projet informatique (ingénieur)

→ 1 emploi d'intégrateur applicatif (ingénieur principal)

→ 1 emploi de Project management officer (ingénieur)

→ 2 emplois de directeur de programme (ingénieur)

→ 1 emploi d'adjoint délégué à la protection des données (attaché)

→ 4 emplois de psychologue (psychologue hors classe)

→ 1 emploi d'adjoint social enfance-famille (conseiller socio-éducatif supérieur)

→ 2 emplois de psychologue (psychologue de classe normale)

→ 1 emploi d'inspecteur enfance (attaché territorial)

- 2 emplois de médecins (médecin de 2ème classe)
- 1 emploi de médecin (médecin de 1ère classe)
- 1 emploi de médecin référent PMI santé (médecin hors classe)
- 1 emploi d'inspecteur tarification (attaché territorial)
- 1 emploi d'animateur pacte territorial d'insertion (attaché territorial)
- 2 emplois de conseiller technique (ingénieur territorial)
- 2 emplois de chef de projet bâtiment (ingénieur territorial)
- 1 emploi de chargé d'opérations infrastructure (ingénieur territorial)
- 1 emploi de responsable de secteur (ingénieur territorial)
- 1 emploi d'architecte (ingénieur principal)
- 1 emploi de d'ingénieur bâtiment (ingénieur territorial)
- 1 emploi de chargé de mission (attaché territorial)
- 1 emploi de chef de service (attaché principal)
- 1 emploi de responsable de secteur (ingénieur territorial)
- 1 emploi de responsable de pôle (ingénieur territorial)
- 1 emploi de collaborateur technique (ingénieur territorial)
- 1 emploi chef de projet bâtiment (ingénieur territorial)
- 1 emploi de chargé de mission partenariat et contractualisation (attaché territorial)
- 1 emploi de chargé de mission partenariat et contractualisation (attaché territorial)
- 1 emploi de chargé de projet (attaché territorial)
- 1 emploi de responsable de secteur (ingénieur territorial)
- 1 emploi de cadre administratif (attaché territorial)
- 1 emploi de responsable pôle exploitation et régie technique (ingénieur territorial)
- 1 emploi de chef de service (attaché territorial)
- 1 emploi chargé de projets culturels (attaché territorial)

3- TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

- 1 emploi d'ingénieur principal transformé en 1 emploi d'attaché (directeur adjoint de la communication)
- 1 emploi de technicien transformé en 1 emploi d'attaché (acheteur public junior)
- 1 emploi de rédacteur territorial et 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe transformés en 1 emploi d'attaché (adjoint au chef de service)
- 1 emploi d'ingénieur en chef territorial transformé en 1 emploi d'ingénieur (ingénieur fluides chargé d'études)
- 1 emploi d'ingénieur en chef hors classe transformé en 1 emploi d'attaché (directeur adjoint)

4- MODIFICATIONS D'EMPLOIS

- 2 emplois de médecin du travail (médecin hors classe)
- 1 emploi de chargé de mission relation entreprises (ingénieur en chef hors classe)
- 1 emploi de chef de projet (ingénieur)
- 1 emploi de conseiller technique auprès du DEA et de la Recherche pour les dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire (attaché)

EMPLOIS NON PERMANENTS

1- ACTUALISATION DE LA REMUNERATION DES APPRENTIS

Actualisation du salaire minimum perçu par l'apprenti pendant le contrat d'apprentissage conformément aux nouvelles dispositions réglementaires. La rémunération des apprentis suivra par ailleurs les futures éventuelles modifications réglementaires

Age	Niveau V			Niveau IV			Niveau III et +		
	Année du contrat			Année du contrat			Année du contrat		
	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème
16-17	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC	37% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC	47% du SMIC	59% du SMIC	75% du SMIC
18-20	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC	53% du SMIC	61% du SMIC	77% du SMIC	63% du SMIC	71% du SMIC	87% du SMIC
21-25	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC	63% du SMIC	71% du SMIC	88% du SMIC	73% du SMIC	81% du SMIC	98% du SMIC
26 et +	100% du	100% du	100% du	110% du	110% du	110% du	120% du	120% du	120% du

	SMIC	SMIC	SMIC	SMIC	SMIC	SMIC	SMIC	SMIC	SMIC
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------

2- TAUX HORAIRES DES VACATAIRES DE LA FILIERE MEDICO SOCIALE

Fonction	Taux proposé brut
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	35 €
Psychologues	15 €
Techniciens paramédicaux	13,80 €

3- INSTAURATION DE LA MISSION "REFERENT DEONTOLOGUE" ET CREATION D'UN BAREME DE REMUNERATION DES INTERVENANTS

Selon l'article 28bis de la Loi du 13 juillet 1983, tout fonctionnaire a le droit de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques.

Conformément aux dispositions du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique et au décret 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d’alerte au sein des personnes morales de droit public et de droit privé ou des administrations de l’Etat, la collectivité propose la prise en charge des interventions du référent déontologue. Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, les dépenses suivantes pourront être mandatées selon les modalités ci-dessous :

1 - Barème des rémunérations des intervenants :

- Forfait intervention à la demi-journée (4h) : 250 € bruts
- Forfait intervention à la journée (8h) : 500 € bruts

2- Frais d'hébergement:

- Frais d'hébergement dans la limite de 60 € par nuitée (petit déjeuner inclus)

3- Repas :

- Montant forfaitaire de 15,25 € par repas

Les paiements et remboursements seront effectués sous réserve d'attestation de service fait et sur présentation de justificatifs correspondant à la période d'intervention.

4-RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS POUR UNE DUREE PONCTUELLE (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE)

En application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

→ 2 emplois d'agents contractuels de catégorie C – adjoint administratif (IB 348 – IM 326 + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 12 mois (chacun)

→ 1 emploi d'agent contractuel catégorie B – Technicien (IB 372 – IM 343 + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 12 mois

→ 1 emploi d'agent contractuel catégorie A – ingénieur (2ème échelon IB 441 – IM 388 + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 12 mois

IMPUTATIONS BUDGETAIRES

Les créations, transformations d'emplois et autres modifications contenues dans le présent rapport seront imputées au chapitre 011, 012, 016, 65, 6586 et 017 pour les dépenses, chapitre 74 pour les recettes du budget départemental et chapitre 012 du budget annexe du LDA (07).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental les délibérations ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

ANNEXE N°1

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique : emplois permanents

1- CREATIONS D'EMPLOIS

- 7 emplois d'adjoint administratif
- 9 emplois d'assistant socio-éducatif
- 1 emploi de rédacteur
- 6 emplois de technicien

2- TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

- 1 emploi d'agent de maîtrise principal transformé en 1 emploi d'adjoint administratif
- 1 emploi d'adjoint administratif transformé en 1 emploi de rédacteur
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 1 emploi de rédacteur transformé en 1 emploi d'adjoint administratif et 1 emploi d'adjoint technique
- 1 emploi de technicien principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif et 1 emploi d'adjoint technique
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine transformé en un emploi d'adjoint administratif
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 1 emploi de technicien paramédical de classe supérieure
- 2 emplois de rédacteur principal de 1ère classe transformés en 4 emplois d'adjoint administratif
- 2 emplois de rédacteur principal de 2ème classe transformés en 4 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de puéricultrice hors classe (sédentaire) transformé en 1 emploi de puéricultrice de classe normale (active)

→ 2 emplois de cadre de santé de 1ère classe transformés en 1 emploi de puéricultrice hors classe et 1 emploi de puéricultrice de classe supérieure

→ 10 emplois d'agent de maîtrise principal transformés en 10 emplois d'adjoint technique

3- LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

→ 9 emplois de technicien paramédical de classe supérieure transformés en 9 emplois de technicien principal de 1ère classe

ANNEXE N°2

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : adjoint au chef de service

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : sous la responsabilité du chef de service, seconder ce dernier dans ses missions de logistique (approvisionnement, accueil, animations, sorties, promotions et actions du département) et de maintenance des bâtiments. Assurer l'implantation d'une cinquantaine de sites sur tout le territoire, de l'acquisition jusqu'à la livraison, puis leur fonctionnement au quotidien. Permettre de faciliter la gestion logistique de sites déconcentrés et répartis sur l'ensemble du département. Assurer l'encadrement du pôle logistique et maintenance (1 agent de catégorie B et 1 agent de catégorie C). Assurer l'intérim du chef de service en son absence. Elaborer et gérer des indicateurs d'activité et collaborer avec les directions de la direction générale adjointe de l'équipement du territoire et la direction des services généraux. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, grande capacité organisationnelle et d'adaptabilité, qualité d'écoute et relationnelle. Expérience en matière de management. Mobilité (Permis B). Maîtrise de l'outil informatique. Analyser, comprendre et répondre au besoin. Etre familier avec l'environnement du secteur d'activité. Esprit d'initiative, autonomie. Capacité à travailler en transversalité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°3

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (adjoint au chef de service marchés maintenance) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : adjoint au chef de service marchés maintenance

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Adjoint à l'encadrement du service et pilotage des renouvellements ou des créations d'accords-cadres à bons de commande (ACBC), de fournitures, de prestations de service et de travaux liés à l'entretien, l'exploitation et la maintenance des bâtiments départementaux, en collaboration avec les services techniques et les services achat-marché de la direction de l'achat public (DAP). Aider à l'encadrement des agents du service et pilotage des tableaux de bord, aider le pilotage de l'exécution des missions affectées au service, au respect des procédures et des délais. Aider au traitement de la correspondance interne et externe du service. Remplacer le chef de service en cas d'absence. Suivre et rédiger des fiches de lancement de procédure. Valider les pièces techniques des ACBC élaborées par les ingénieurs ou techniciens du service, participer aux séances d'ouverture des plis afin d'analyser les paramètres techniques des candidatures, valider les analyses des prix et de la valeur technique des offres effectuées par les ingénieurs ou techniciens du service, rédiger différents rendus techniques. Animer des réunions techniques de préparation, de montage ou de suivi et de retour des ACBC avec les différents prestataires extérieurs ou services internes. Faire le reporting à sa hiérarchie. Et toutes autres activités liées à la passation et à l'exécution des ACBC. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emploi et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent, connaître la réglementation de la commande publique, la réglementation de l'exploitation des bâtiments et les techniques bâtimentaires tous corps d'état. Connaissances économiques et expérience des ACBC (Accords-cadres à bons de commande) souhaitables. Maîtrise des logiciels de bureautique et des écrits professionnels. Connaissance de logiciels de planification appréciables. Organisé, rigoureux et méthodique. Savoir manager une équipe, animer et diriger une réunion, défendre l'intérêt public, conseiller, aider à la décision et pouvoir apporter une assistance financière et technique dans le domaine bâtimenaire. Maîtriser le reporting.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°4

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de projet du pôle exploitation grands sites) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet du pôle exploitation grands sites

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : placé sous l'autorité d'un responsable de pôle grands sites, est chargé du pilotage de l'AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) du contrat multi technique, du suivi et de la bonne exécution des contrats d'exploitation multi techniques, et des prestations de maintenance et de sécurité par les entreprises titulaires des marchés (chauffage/climatisation, ascenseur, automatismes portes et portails, potabilité, système sécurité incendie, onduleurs, et autres). Rechercher avec les prestataires de service les solutions techniques pour améliorer les rendements des équipements installés, la sécurité des personnes et des biens, soit pour leur assurer une plus grande longévité, soit pour diminuer les coûts de fonctionnement et les consommations. Le parc immobilier comprend les sites Arenc et Culture. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : formation supérieure bac + 5 (ingénieur ou architecte), expérience dans le domaine du BTP, dans l'opérationnel, la maintenance, et la conduite de projets. Sens des relations humaines, connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, de la réglementation des ERP et Code du Travail, des techniques et autres réglementations en vigueur dans le bâtiment, du code des marchés publics, et de la comptabilité publique. Capacité d'analyse et de synthèse, à gérer les priorités, les conflits. Piloter les changements. Rigueur et organisation, diplomatie, écoute et qualité rédactionnelle. Maîtrise de l'outil informatique et des logiciels « Excel, Word ».

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 5

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (conseiller technique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : conseiller technique

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Assurer une veille juridique sur la parution des textes réglementaires et jurisprudences relatifs aux ressources humaines, procéder à leur analyse et diffusion auprès des services de la direction ; assurer la gestion des dossiers contentieux (recours gracieux et administratifs) en apportant les réponses attendues en lien avec les différents services concernés (internes à la direction ou externes) et avec la direction juridique ; apporter un appui technique (notamment conseil dans la production des actes administratifs) aux différents services de la direction des ressources humaines en fonction des besoins ; participer, en tant que de besoin, aux réunions organisées par les services gestionnaires et apporter expertise et avis juridique ; piloter et organiser le contrôle interne comptable ; mettre en place une cartographie des risques ; procéder au recensement des procédures existantes au sein de la direction ; élaborer un plan de contrôle interne annuel ou pluriannuel et audits internes prenant en compte les impacts financiers des process RH et intégrant des contrôles raisonnables et réalisables ; rédiger les fiches méthodologiques correspondantes. Formuler des préconisations d'amélioration dans la gestion des processus RH, diffuser une culture du contrôle interne au sein de la direction à travers la conduite du projet, et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Formation supérieure dans le domaine juridique, gestion ou finance. Bonnes connaissances en droit public et comptabilité. Maîtrise des techniques d'audit et de contrôle interne. Expérience en GRH appréciée. Expérience confirmée en conduite de projets transversaux. Capacités d'analyse critique et de synthèse. Pédagogie, aisance relationnelle et rédactionnelle. Autonomie, force de proposition. Discrétion professionnelle.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°6

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chef du service administration générale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef du service administration générale

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous l'autorité du directeur, et du directeur adjoint, assurer les fonctions de coordination administrative et organisationnelle de la direction, piloter la gestion prévisionnelle des effectifs par l'élaboration et le suivi des plans de recrutement et de formation définis dans le cadre administratif, organiser la gestion et le suivi administratif de la direction, participer au pilotage, à la coordination et la mise en œuvre des projets participant de la stratégie globale de communication de la collectivité, organiser les opérations événementielles de la collectivité, mesurer et assurer le suivi des actions de communication, piloter de la Démarche Qualité Accueil et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent, Connaissance du secteur public et du fonctionnement des collectivités territoriales. Compréhension de l'ensemble de la communication (interne, externe, message, publics cibles, etc.) et connaissance des supports de communication institutionnelle. Bonnes capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Sens du travail en équipe et capacité à travailler en mode projet. Aptitude à l'animation. Pratique courante des logiciels bureautique. Connaissance du fonctionnement, des services, du cadre réglementaire et des enjeux des collectivités territoriales. Compétences réglementaires juridiques appréciées, de même d'une appétence pour les aspects budgétaires et une bonne connaissance des règles relatives aux marchés publics. Gestion rigoureuse des dossiers et sens de l'organisation (capacité à gérer un planning). Capacité à coordonner et à impulser. Sens de l'écoute et aisance relationnelle. Autonomie et esprit d'initiative. Capacité d'anticipation, d'animation et de management. Réactivité et sens de l'adaptation. Polyvalence et capacité de travail. Force de proposition et réactivité. Créativité. Obligation de discrétion et de réserve. Horaires variables en fonction des obligations de service et des pics d'activité nécessitant de la disponibilité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°7

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (journaliste) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: journaliste

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions: Concevoir un contenu rédactionnel pour soutenir, valoriser, faire connaître et reconnaître l'action et la réflexion du Conseil départemental auprès d'un large public. Au sein du service médias de la direction de la communication, de la presse et des événements, et sous l'autorité du chef du service, rédiger les éditoriaux, les argumentaires, les articles print et web et les discours pour les élus de la collectivité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance du secteur public et des institutions : rôle, compétences, fonctionnement. Très bonne maîtrise des techniques de l'écriture, d'analyse et de synthèse. Concevoir un contenu rédactionnel pour soutenir, valoriser, faire connaître et reconnaître l'action du Département auprès d'un large public. Très bonne connaissance des enjeux institutionnels locaux et départementaux. Rigueur et sens de l'organisation. Autonomie. Aptitude à comprendre les besoins, les reformuler et à rendre compte régulièrement. Réactivité et sens de l'adaptation.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°8

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (architecte conseil) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : architecte conseil

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous la responsabilité du directeur des services généraux, et en lien étroit avec les services de la DSG ainsi que la direction des systèmes d'information et des usages numériques, élaborer un schéma directeur d'affectation des locaux de l'hôtel du département et en assurer le suivi, au fur et à mesure de l'évolution des situations et des besoins, assurer le pilotage et la coordination des opérations de déménagements sur l'HD13 comme hors HD13, en veillant à la meilleure coordination des différents intervenants internes et externes (DSIUN, DME, etc...) ainsi qu'à l'articulation de leurs plans de charge respectifs, apporter son expertise dans tout projet d'aménagement conduit par la direction, de l'aide à la décision jusqu'au suivi de l'exécution, mener toute réflexion et étude permettant d'améliorer l'ergonomie des postes de travail, en lien avec les services de la DRH.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent, connaissance de l'environnement territorial et de l'institution. Connaissance des réglementations et normes applicables aux bâtiments et aux espaces de travail. Capacité de négociation, goût du travail d'équipe. Capacité d'analyse et de synthèse. Autonomie, rigueur, organisation. Maîtrise des outils informatiques bureautiques (Word, Excel, ...) et des outils graphiques et alphanumériques de gestion patrimoniale (CAO-DAO). Connaissance des outils de planification de projet appréciée.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°9

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché principal territorial (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: chef de service

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Assurer le pilotage du service, le management des équipes et la mise en œuvre des missions du SCAM (service courrier, accueil et manifestations) dont l'activité est répartie en 5 pôles. Manager les équipes : encadrement des équipes, définition des missions, évolution des fiches de poste, participation aux recrutements, suivi des besoins en formation, animation des réunions de service (réunions régulières avec les responsables d'équipes et les agents sur l'actualité et le suivi de l'activité par pôle). Favoriser l'amélioration des méthodes, l'évolution des compétences et des savoir-faire en lien avec les domaines d'activités. Coordonner et contrôler les diverses actions, tenir les entretiens professionnels. Gérer les locaux et les véhicules mis à disposition pour les besoins du service. Impulser, programmer et gérer les missions et coordonner l'activité des différents secteurs. Suivre la planification et l'organisation des manifestations (accueil/logistique des manifestations/réservations de salles) avec les responsables d'équipes selon les informations des directions organisatrices d'événements, coordonner les autres services impliqués de la DSG. Suivre le fonctionnement du courrier central et de la cellule d'Arenc et des tournées extérieures de distribution sur les sites décentralisés. Assurer la préparation budgétaire et le suivi analytique des budgets avec le pôle comptabilité (tableaux de bord). Mettre en œuvre et suivre les programmes de mesure de l'activité (tableaux de bord,...) ainsi que les procédures de contrôle de l'exécution financière et opérationnelle des marchés. Participer à la rédaction des marchés en lien avec la direction de l'achat public et suivre leur exécution. Assurer un rôle d'interface avec les autres services et directions de la collectivité et représenter le service auprès d'eux. Piloter les actions en matière de démarche accueil au niveau de l'accueil et du standard téléphonique. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, excellent relationnel, bonne connaissance de l'organisation de la collectivité (organisation administrative, délégations...). Aptitude au management, à l'encadrement et la motivation des équipes. Sens du travail en équipe et du dialogue. Esprit d'initiative, réactivité, adaptation et discrétion. Capacité à impulser des changements (projet de service), instaurer des procédures. Sens du service public, rigueur. Connaissance des marchés publics, de la comptabilité publique. Bonne connaissance de l'outil informatique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°10

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (acheteur public junior) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : acheteur public junior

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous le contrôle hiérarchique du chef de service dans une organisation en mode projet, mettre en œuvre l'ensemble du processus d'achat public des dossiers confiés en priorité dans sa filière d'achats. Responsable de la performance de l'achat de ses dossiers avec l'appui des experts juridiques et achats. Organiser ses réunions de cadrage avec les prescripteurs. Définir le planning du processus d'achats (de l'analyse du besoin à la réunion de lancement du marché), conseiller le prescripteur sur l'optimisation du cahier des charges (cahier des charges fonctionnel, analyse du secteur économique, sourcing, critères d'analyse en rapport à la politique d'achat, analyse de risque), garantir la maîtrise du planning co-validé avec ses prescripteurs, co-valider le cahier des charges techniques et/ou fonctionnelles, rédiger les pièces du marché sur la base de la stratégie achats et de la procédure validée par sa hiérarchie, saisir le DCE sur l'outil MARCO et assurer en totalité la gestion du dossier (publication, questions/réponses, jusqu'à la notification et réunion de lancement du marché avec le prescripteur), assurer et piloter les ouvertures de plis, conseiller et assister le prescripteur sur la méthodologie d'analyse. Le cas échéant, assurer la négociation en collaboration avec le prescripteur. Consolide et soumettre à la validation le rapport d'analyse des offres aux prescripteurs et à sa hiérarchie, préparer et présenter le RAO, à la commission d'appel d'offres avec l'appui technique du prescripteur pour les questions d'ordres techniques.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Maîtrise technique des achats et du droit des marchés publics. Rigueur, autonomie et disponibilité. Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Connaissance technique de la filière. Curiosité, ouverture d'esprit, diplomatie, sens de la responsabilité. Aptitude à auditionner le prescripteur sur leurs besoins et leurs objectifs. Autonomie en bureautique et aisance avec les progiciels : MARCO, ATEXO et e-Attestation. Sens du résultat.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°11

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (acheteur public junior) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : acheteur public junior

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous le contrôle hiérarchique du chef de service dans une organisation en mode projet, mettre en œuvre l'ensemble du processus d'achat public des dossiers confiés en priorité dans sa filière d'achats. Responsable de la performance de l'achat de ses dossiers avec l'appui des experts juridiques et achats. Organiser ses réunions de cadrage avec les prescripteurs. Définir le planning du processus d'achats (de l'analyse du besoin à la réunion de lancement du marché), conseiller le prescripteur sur l'optimisation du cahier des charges (cahier des charges fonctionnel, analyse du secteur économique, sourcing, critères d'analyse en rapport à la politique d'achat, analyse de risque), garantir la maîtrise du planning co-validé avec ses prescripteurs, co-valider le cahier des charges techniques et/ou fonctionnelles, rédiger les pièces du marché sur la base de la stratégie achats et de la procédure validée par sa hiérarchie, saisir le DCE sur l'outil MARCO et assurer en totalité la gestion du dossier (publication, questions/réponses, jusqu'à la notification et réunion de lancement du marché avec le prescripteur), assurer et piloter les ouvertures de plis, conseiller et assister le prescripteur sur la méthodologie d'analyse. Le cas échéant, assurer la négociation en collaboration avec le prescripteur. Consolide et soumettre à la validation le rapport d'analyse des offres aux prescripteurs et à sa hiérarchie, préparer et présenter le RAO, à la commission d'appel d'offres avec l'appui technique du prescripteur pour les questions d'ordres techniques.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Maîtrise technique des achats et du droit des marchés publics. Rigueur, autonomie et disponibilité. Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Connaissance technique de la filière. Curiosité, ouverture d'esprit, diplomatie, sens de la responsabilité. Aptitude à auditionner le prescripteur sur leurs besoins et leurs objectifs. Autonomie en bureautique et aisance avec les progiciels : MARCO, ATEXO et e-Attestation. Sens du résultat.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°12

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: adjoint au chef de service

- grades de la fonction publique territoriale: attaché et attaché principal

- missions: Sous le contrôle hiérarchique du chef de service : Animer et organiser la production des marchés, accompagner la montée en compétences des agents vers l'évolution du métier « acheteur public junior », assurer la planification et le livrable des marchés, appuyer techniquement les agents sur l'utilisation de l'outil de gestion des marchés, assurer un reporting hebdomadaire au chef de service achats / marchés sur l'avancement des marchés. Encadrer en priorité les acheteurs juniors et rédacteurs. Seconder le chef de service sur la production de marchés : Piloter le planning annuel défini par le chef de service, organiser le travail des agents quotidiennement et optimiser le rapport ressource/productivité, s'assurer de la qualité du travail rendu de la production. Animer les rédacteurs et acheteurs publics juniors : garantir la cohérence de l'organisation, des procédures, des méthodes, documents et outils du service ; assurer le management de proximité de son équipe et de la transversalité entre acheteurs publics, rédacteurs, juristes et assistantes ainsi que le développement des compétences des collaborateurs. Accompagner, le cas échéant, les collaborateurs dans le pilotage de dossiers et fournisseurs stratégiques et la réalisation de certaines tâches. Assurer le remplacement des acheteurs publics et rédacteurs en cas de nécessité. Contrôler la conformité des procédures avec les exigences de la commande publique : valider les DCE et les RAO pour les marchés supérieurs à 25K€ ; rendre compte au chef de service de la sécurité juridique des marchés. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emploi et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué: diplôme d'enseignement supérieur, compétences professionnelles dans les achats publics exigées. Expérience d'animation d'équipe exigée. Rigueur et expérience de la planification. Qualités rédactionnelles et relationnelles, capacité d'analyse et de synthèse. Sens de la productivité.

- niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°13

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (juriste achat public) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- emploi : juriste achat public

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Accompagner l'équipe projet dans les procédures de passation des marchés publics en étant le garant de la sécurité juridique des procédures : participer à la définition de la stratégie d'achat avec l'équipe projet (animer la démarche contractuelle afin de conseiller l'équipe projet sur l'utilisation astucieuse du code des marchés publics) ; superviser le travail de rédaction des pièces administratives des rédacteurs (ou les rédiger pour les dossiers spécifiques et/ou complexes) ; contrôler la cohérence des dossiers de consultation des entreprises ; valider les modalités de publication des DCE ; assurer la conformité juridique des procédures d'ouverture des plis et d'analyse des candidatures et des offres ; accompagner la réalisation du RAO en s'assurant de sa complétude sur le plan juridique ; valider les courriers d'informations du choix du cocontractant aux candidats. Réaliser la veille juridique en se coordonnant avec le service conseil et contrôle juridique des achats & marchés (qui centralise et diffuse l'information marchés publics) : Alimenter la base de données marchés publics (veille jurisprudentielle, évolution des documents juridiques...) et communiquer les retours d'expériences afin de valoriser les bonnes pratiques ; être force de proposition dans l'élaboration et l'évolution des modèles de documents, notamment sur le périmètre de sa filière (exemples de DCE, modèle de RAO...). Réaliser des formations sur la commande publique auprès des agents.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, excellente connaissance du droit de la commande publique. Appréhension des techniques d'optimisation des procédures juridique afin de parvenir aux objectifs achats. Qualités rédactionnelles et relationnelles. Capacité d'analyse et de synthèse. Rigueur et autonomie (notamment en bureautique). Force de proposition, notamment dans l'emploi des procédures les plus astucieuses afin de réaliser une optimisation de la commande publique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°14

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (directeur adjoint) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : directeur adjoint

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous le contrôle hiérarchique du Directeur de l'achat public, encadrer et animer la direction adjointe de la stratégie, de la programmation et de la performance achats. Etablir la cartographie des achats et identifier les axes de réflexion stratégique. Définir et mettre en œuvre le plan stratégique achat dans le cadre de la politique générale d'achats du CD 13. Identifier très en amont les dossiers à fort enjeux et définit les orientations stratégiques relatives à la performance attendue commandée par le Directeur de l'Achat Public. Elaborer et mettre en œuvre les plans d'actions nécessaires pour atteindre les objectifs de performance générale de l'achat. Représenter la fonction achats dans les instances du Département et auprès des directions prescriptrices. Appuyer, conseiller, former les acheteurs publics des services achats et marchés. Encadrer le service conseil, contrôle qualité, le services coordination, méthodes, ressources et le services achats stratégiques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué: diplôme d'enseignement supérieur, expérience dans les achats publics à un poste d'encadrant (au moins 5 ans). Hautes compétences en achat, stratégie, performance et gestion économique (make or buy and global cost). Capacité de management et de structuration de la transversalité. Pédagogie, force de négociation et de conviction. Qualités rédactionnelles et relationnelles, capacité d'analyse et de synthèse. Rigueur, précision et méthodologie.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°15

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (acheteur public junior) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : acheteur public junior

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous le contrôle hiérarchique du chef de service dans une organisation en mode projet, mettre en œuvre l'ensemble du processus d'achat public des dossiers confiés en priorité dans sa filière d'achats. Responsable de la performance de l'achat de ses dossiers avec l'appui des experts juridiques et achats. Organiser ses réunions de cadrage avec les prescripteurs. Définir le planning du processus d'achats (de l'analyse du besoin à la réunion de lancement du marché), conseiller le prescripteur sur l'optimisation du cahier des charges (cahier des charges fonctionnel, analyse du secteur économique, sourcing, critères d'analyse en rapport à la politique d'achat, analyse de risque), garantir la maîtrise du planning co-validé avec ses prescripteurs, co-valider le cahier des charges techniques et/ou fonctionnelles, rédiger les pièces du marché sur la base de la stratégie achats et de la procédure validée par sa hiérarchie, saisir le DCE sur l'outil MARCO et assurer en totalité la gestion du dossier (publication, questions/réponses, jusqu'à la notification et réunion de lancement du marché avec le prescripteur), assurer et piloter les ouvertures de plis, conseiller et assister le prescripteur sur la méthodologie d'analyse. Le cas échéant, assurer la négociation en collaboration avec le prescripteur. Consolider et soumettre à la validation le rapport d'analyse des offres aux prescripteurs et à sa hiérarchie, préparer et présenter le RAO, à la commission d'appel d'offres avec l'appui technique du prescripteur pour les questions d'ordres techniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Maîtrise technique des achats et du droit des marchés publics. Rigueur, autonomie et disponibilité. Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Connaissance technique de la filière. Curiosité, ouverture d'esprit, diplomatie, sens de la responsabilité. Aptitude à auditionner le prescripteur sur leurs besoins et leurs objectifs. Autonomie en bureautique et aisance avec les progiciels : MARCO, ATEXO et e-Attestation. Sens du résultat.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 16

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (auditeur qualité) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : auditeur qualité

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Mettre en œuvre des démarches d'audit de l'exécution des marchés suivant un contrôle continu aléatoire, en analysant notamment les points suivants : respect du cahier des charges, des engagements contractuels du fournisseur, des modalités d'exécution financière, des obligations juridiques ainsi que de la conformité des actes modificatifs. Repérer les dysfonctionnements lors d'analyses et actions de contrôle et proposer des plans d'actions. Animer des groupes de travail par direction, marché ou thématiques. Identifier les dysfonctionnements et leurs impacts, proposer des actions correctrices en éclairant les acteurs des impacts et de la complexité de mise en œuvre de chaque action proposée. Formaliser les plans d'actions et assurer le suivi de l'état d'avancement, capitaliser les retours d'expériences, évaluer la satisfaction des utilisateurs, renseigner les tableaux de bord de suivi de la qualité, consolider les données d'analyse et résultats des démarches entreprises afin de formaliser les indicateurs qualité, réaliser un reporting régulier au chef de service afin de rendre compte de l'avancée des plans d'actions.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance technique des domaines d'achat de son portefeuille d'analyse et des processus de démarches qualité appliquée aux achats. Faire preuve de pédagogie afin d'écouter tous les points de vue, de rigueur de méthodologie pour décomposer le processus achat et identifier les dysfonctionnements. Etre force de proposition, d'innovation afin de faire évoluer les processus et émerger de nouvelles solutions. Esprit de synthèse afin de faciliter l'appropriation des plans d'action, réaliser des reportings et consolider les retours d'expérience.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 17

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (contrôleur de gestion) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : contrôleur de gestion

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous la responsabilité du directeur, réaliser seul ou en équipe les audits de contrôle de gestion. Gérer et accompagner les audits réalisés par des prestataires externes. Produire toute étude ou analyse souhaitée par le département en produisant des résultats de qualité dans les délais imposés. Procéder à l'analyse multicritères des processus : cartographie, organisation, coûts, missions d'accompagnement des directions et services dans la réalisation des travaux de construction d'indicateurs, de tableaux de bord et outils de pilotage. Contribuer à l'élaboration des cahiers des charges, accompagner les plans d'actions, étudier le processus et la mise en place des procédures, gérer et suivre les prestataires sur les audits contrôle de gestion, faire l'analyse critique de la demande de la hiérarchie, réaliser le rapport d'activité des services.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, maîtrise des organisations, et méthodologie d'élaboration des coûts. Connaissances en matière de gestion budgétaire et analyse financière. Bonnes notions de comptabilité de gestion publique et privée. Maîtrise des outils informatiques Word, Excel, Coriolis, BO, Powerpoint et Gésu. Très bonne capacité de synthèse et de rédaction. Qualités relationnelles, clarté de l'expression écrite et orale, aptitude à l'écoute et à l'échange. Capacités de polyvalence, autonomie, curiosité, objectivité, neutralité et discrétion. Expertise.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°18

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (ingénieur Windows) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : ingénieur Windows

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous la responsabilité du responsable du pôle architectures et projets d'infrastructure, être responsable de l'analyse technique nécessaire à la conception et au bon fonctionnement de l'infrastructure système Windows, afin de garantir aux utilisateurs et aux équipes « Gestion des Opérations » des services de qualité optimale dans ce domaine. Contrôler les livrables et documentations techniques fournis lors des instructions par les infogérants. Piloter les équipes techniques (infogérants) pendant le suivi des instructions. Participer à l'évolution des infrastructures. Effectuer un reporting de qualité auprès du responsable de pôle.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'ingénieur ou de l'enseignement supérieur, fort d'une expérience de 7 ans minimum dans une fonction analogue, ayant développé une solide compétence en gestion opérationnelle dans ce domaine. Expérience technique opérationnelle dans l'intégration système Windows : élaboration d'architectures, élaboration de dossiers techniques d'architecture, de migration et de procédures d'exploitation. Maîtrise des architectures et technologies dans les domaines suivants : Coding PowerShell, Microsoft Cloud Computing , Administration Windows , Sécurité , Virtualisation serveur et poste de travail. Compétences produits (maîtrises ou connaissances) : Windows Server 2012/2016, AD/GPO , SCCM , SCVMM , HyperV , Cluster Windows Server , SQL-Server , SCOM , CitriX , V-apps ..)

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°19

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (pilote d'exploitation réseaux et télécoms) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: pilote d'exploitation réseaux et télécoms

- grades de la fonction publique territoriale: ingénieur et ingénieur principal

- missions: Sous la responsabilité du responsable du pôle exploitation sécurité, réseaux et télécoms, le pilote d'exploitation réseaux et télécoms contrôle et coordonne le déroulement et l'organisation des opérations d'exploitation des installations télécoms, réseaux et sécurité afin de garantir aux utilisateurs une qualité de service optimale. Maintien en Condition Opérationnelle (MCO): suivre les opérations et l'organisation MCO des infrastructures réseaux et télécommunications du CD13. Qualité de service et sécurité: suivre la qualité de l'exploitation conformément aux contrats de service passés avec les prestataires (infogérance, support et maintenance, exploitation, etc.) et conformément aux SLA (Service Level Agreement) et OLA (operational level agreement) passés avec le centre de services. Aligner les services de MCO avec les exigences sécurités du département. Maîtriser les outils à mettre en œuvre pour produire, maintenir, renouveler et diffuser les informations et les connaissances liées à l'activité. Intégration technique des architectures: étudier la cohérence, l'intégration et l'exploitabilité technique des nouvelles solutions par rapport aux architectures existantes.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué: diplôme d'ingénieur ou de l'enseignement supérieur, fort d'une expérience de 10 ans minimum dans une fonction analogue, ayant développé une solide compétence en gestion opérationnelle dans ce domaine. Esprit analytique et rigoureux (suivi des dossiers, gestion de la base documentaire...). Aisance relationnelle. Savoir-faire: expérience technique opérationnelle de 2 à 5 ans dans l'intégration réseaux et télécoms, élaboration d'architectures, élaboration de dossiers, de procédures et de présentations, conduite de réunions. Réseaux et télécommunications, sécurité et téléphonie. Services utilisateurs connexes (travail collaboratif, visio, centre d'appel, synchronisation annuaires, taxation...). Services et outils de gestion technique du SRT: plateformes de supervision, RNA, sondes, outils d'administration...

- niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°20

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet informatique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous la responsabilité du responsable du pôle projets et services numériques, prendre en charge les projets à dominante métier et organisationnelle liés à une ou plusieurs directions métier du CD13. Etre le pivot entre les différents acteurs de la DSIUN (direction des systèmes d'information et des usages numériques), prendre en compte les contraintes de production du système d'information de la DSIUN allant de l'exploitabilité des solutions mise en œuvre à la prise en compte de la sécurité. Assurer sa mission dans le respect des contraintes externes et internes (procédures, risques, coûts, délais). Etre en relation avec les équipes internes (construction, production des services, collègue d'architectes) et les prestataires de la DSIUN.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Fort d'une expérience de 10 ans minimum dans une fonction analogue et diplômé d'une école d'ingénieur (Bac + 5), solide compétence dans le domaine de la gestion de projets informatiques. Respect de l'organisation collective du travail : gestion des marchés de sous-traitance, partage de l'information, reporting, prise en compte des orientations stratégiques de la direction. Bonne connaissance des architectures et des technologies des systèmes d'information. Bonne connaissance des systèmes de virtualisation (Serveurs et Poste Client), Architecture N-Tier. Très bonne capacité à travailler en équipe. Esprit analytique et rigoureux, capacité à développer ses compétences (élaboration des documents projets, de dossiers techniques, de modèles de documents). Capacité de synthétisation et de discernement dans l'expression écrite et orale (reporting consolidé, participation aux comités de gestion des prestataires, aux comités techniques liés au traitement des incidents, remontés d'alertes techniques...). Aisance relationnelle pour la conduite de réunion, les relations clients-fournisseurs, la collaboration avec les chefs de projet, les architectes. Attitude constructive et facilitante, maîtrise de soi. Connaissance appréciée des collectivités et des marchés publics. Connaissance en sécurité, infrastructure. Méthodologie de gestion de projet, ITIL. Méthodes de description des processus métier.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°21

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet informatique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : prend en charge des projets à dominante métier et organisationnelle liés à une ou plusieurs directions métier du CD13. Véritable pivot entre les différents acteurs de la DSIUN il doit prendre en compte les contraintes de production du Système d'Information de la DSIUN allant de l'exploitabilité des solutions mise en œuvre à la prise en compte de la sécurité. Son expérience de 10 ans minimum en gestion de projets informatiques doit lui permettre d'avoir les connaissances et compétences indispensables à la réussite de ses missions. Assure sa mission dans le respect des contraintes externes et internes (procédures, risques, coûts, délais). Il est en relation avec les équipes internes (Construction, Production des services, Collège d'Architectes) et les prestataires de la DSIUN.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Fort d'une expérience de 10 ans minimum dans une fonction analogue et diplômé d'une école d'ingénieur ou de l'enseignement supérieur, solide compétence dans le domaine de la gestion de projets informatiques. Respect de l'organisation collective du travail : gestion des marchés de sous-traitance, partage de l'information, reporting, prise en compte des orientations stratégiques de la direction. Bonne connaissance des architectures et des technologies des systèmes d'information. Bonne connaissance des systèmes de virtualisation (Serveurs et Poste Client), Architecture N-Tier. Très bonne capacité à travailler en équipe. Esprit analytique et rigoureux, capacité à développer ses compétences (élaboration des documents projets, de dossiers techniques, de modèles de documents). Capacité de synthétisation et de discernement dans l'expression écrite et orale (reporting consolidé, participation aux comités de gestion des prestataires, aux comités techniques liés au traitement des incidents, remontés d'alertes techniques...). Aisance relationnelle pour la conduite de réunion, les relations clients-fournisseurs, la collaboration avec les chefs de projet, les architectes. Attitude constructive et facilitante, maîtrise de soi. Connaissance appréciée des collectivités et des marchés publics. Connaissance en sécurité, infrastructure. Méthodologie de gestion de projet, ITIL. Méthodes de description des processus métier.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°22

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet informatique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous la responsabilité du chef du service, prend en charge des projets à dominante métier et organisationnelle liés à une ou plusieurs directions métier du CD13. Pivot entre les différents acteurs de la DSIUN, prend en compte les contraintes de production du Système d'Information de la DSIUN allant de l'exploitabilité des solutions mise en œuvre à la prise en compte de la sécurité. Expérience de 10 ans minimum en gestion de projets informatiques afin d'avoir les connaissances et compétences indispensables à la réussite de ses missions. Assure sa mission dans le respect des contraintes externes et internes (procédures, risques, coûts, délais). Est en relation avec les équipes internes (Construction, Production des services, Collège d'Architectes) et les prestataires de la DSIUN.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Fort d'une expérience de 10 ans minimum dans une fonction analogue et diplômé d'une école d'ingénieur ou de l'enseignement supérieur, solide compétence dans le domaine de la gestion de projets informatiques. Respect de l'organisation collective du travail : gestion des marchés de sous-traitance, partage de l'information, reporting, prise en compte des orientations stratégiques de la direction. Bonne connaissance des architectures et des technologies des systèmes d'information. Bonne connaissance des systèmes de virtualisation (Serveurs et Poste Client), Architecture N-Tier. Très bonne capacité à travailler en équipe. Esprit analytique et rigoureux, capacité à développer ses compétences (élaboration des documents projets, de dossiers techniques, de modèles de documents). Capacité de synthétisation et de discernement dans l'expression écrite et orale (reporting consolidé, participation aux comités de gestion des prestataires, aux comités techniques liés au traitement des incidents, remontés d'alertes techniques...). Aisance relationnelle pour la conduite de réunion, les relations clients-fournisseurs, la collaboration avec les chefs de projet, les architectes. Attitude constructive et facilitante, maîtrise de soi. Connaissance appréciée des collectivités et des marchés publics. Connaissance en sécurité, infrastructure. Méthodologie de gestion de projet, ITIL. Méthodes de description des processus métier

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°23

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur principal territorial (intégrateur applicatif) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: intégrateur applicatif

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous la responsabilité du responsable du pôle construction et architecture applicative, garantir la mise en œuvre de solutions logicielles au sein du système d'information du CD13, avec un objectif de standardisation des pratiques d'intégration, de qualification et de mise en production. Encadrer une équipe de prestataires chargée de l'intégration des applications de type progiciels et logiciels sur étagère. Cette intégration couvre aussi bien la partie poste client (technologies web, client-serveur, client lourd, logiciels autonome avec d'éventuels périphériques) que la partie serveur (applications N-Tiers) en environnement Windows ou Linux. Assurer sa mission dans le respect des contraintes externes et internes (procédures, risques, coûts, délais). Etre en relation avec les équipes internes (Production des services, Collège d'Architectes) et les prestataires de la DSIUN. Il est garant de la documentation et des standards et s'inscrire dans le respect des processus ITIL de la DSIUN (changements et incidents principalement)

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Expérience de 10 ans minimum dans une fonction analogue et diplômé d'une école d'ingénieur ou de l'enseignement supérieur, solide compétence dans le domaine de l'intégration d'applications et les processus de livraison et déploiement. Très bonne connaissance des architectures et des technologies des systèmes d'information. Forte expérience de responsable et leader d'équipe technique. Très bonne connaissance des architectures applicatives. Très bonne connaissance des outils de déploiement type MS SCCM, InstallShield. Bonne connaissance des systèmes d'exploitation Windows et Linux/CentOS. Bonne connaissance des infrastructures Citrix XenApp et XenDesktop. Bonne connaissance des serveurs d'application (IIS, Tomcat, WebLogic) et Web (Apache). Sens de la communication, du travail en équipe et de la transversalité. Sens de la créativité, curiosité, ouverture aux nouveautés. Méthodique et rigoureux. Autonomie et sens de l'organisation. Tenue des engagements. Habilité à la négociation et diplomatie. Connaissance appréciée des collectivités et des marchés publics. Connaissance appréciée en sécurité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°24

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (project management officer) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: Project management officer

- grades de la fonction publique territoriale: ingénieur et ingénieur principal

- missions: Sous la responsabilité du chef du service support aux opérationnels, gérer le portefeuille des projets de la DSIUN (direction des systèmes d'information et des usages numériques) et garantir à ce titre la planification et le suivi de leur exécution de façon cohérente et homogène en consolidant les informations remontées par les directeurs, chefs de services et chefs de projets de la DSIUN. Son périmètre concerne aussi bien les projets métiers que les projets techniques. Prendre en compte les objectifs stratégiques et participer à la déclinaison en programme et en projets en incluant les contraintes externes et internes (risques, coûts, délais, moyens de production, marchés, ...). Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplômé d'une école d'ingénieur ou d'université ayant une expérience de 10 ans minimum en direction de projets, ainsi qu'une expérience d'encadrement d'équipes sans lien hiérarchique, sens de l'écoute, habileté à la négociation et diplomatie, tenue des engagements, autonomie et organisation, résistance au stress, capacité à communiquer, capacité à déléguer, être factuel dans le suivi des indicateurs de pilotage. Capacité d'écoute et d'analyse. Sens du travail en équipe. Autonomie, sens de l'anticipation et de l'organisation. Attitude constructive et facilitante. Rigueur.

- niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°25

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (directeur de programme) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : directeur de programme

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous la responsabilité du chef du service transformation numérique, mettre en place la globalité des changements induits, coordonner les projets du programme et gérer leurs interdépendances. Piloter un ou plusieurs projets directement, de la phase d'étude jusqu'à la réalisation, dans le cadre des objectifs fixés tout en assurant le respect des impératifs de coûts, de délai et de qualité. Etre responsable de l'intégrité et de la cohérence du programme et gérer les impacts des transformations organisationnelles à travers un accompagnement au changement induit par les nouveaux modes de fonctionnement. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplômé de l'enseignement supérieur, possédant une expérience de 10 ans dans la gestion de projets et l'encadrement. Respecter l'organisation collective du travail : gestion des marchés publics, partage de l'information, reporting, prise en compte des orientations stratégiques de la direction. Capacité à faire des propositions de changements ou d'amélioration continue, à animer, arbitrer et gérer des priorités. Aptitude à travailler en équipe, animation de groupes, leadership, capacité à regrouper les parties prenantes autour d'un enjeu global. Maîtriser les méthodes de gestion de projet, et des techniques associées. Définir les compétences nécessaires à la réalisation du programme. Bonne compréhension des processus internes. Savoir négocier aussi bien avec les parties prenantes internes qu'avec des externes (partenaires, prestataires). Capacité à proposer des solutions et à résoudre des problèmes. Bonne connaissance des méthodes de chiffrage de projet et du suivi budgétaire. Savoir définir les priorités. Faire preuve d'esprit d'analyse et de rigueur, capacité à développer ses compétences, bon rédactionnel (élaboration des documents programmes, présentations). Maîtrise des outils bureautiques et de gestion de projet (Office, Project). Autonomie et organisation de son travail, tenue des engagements donnés. Résistance au stress. Capacité de synthétisation et de discernement dans l'expression écrite et orale. Compétences particulières : usages numériques et modernisation des organisations, médiation numérique auprès du public, éducation et déclinaison des grands programmes nationaux au niveau local.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°26

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (directeur de programme) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : directeur de programme

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous la responsabilité du chef du service transformation numérique, mettre en place la globalité des changements induits, coordonner les projets du programme et gérer leurs interdépendances. Piloter un ou plusieurs projets directement, de la phase d'étude jusqu'à la réalisation, dans le cadre des objectifs fixés et en assurer le respect des impératifs de coûts, de délai et de qualité. Etre responsable de l'intégrité et de la cohérence du programme, gérer les impacts des transformations organisationnelles à travers un accompagnement au changement induit par les nouveaux modes de fonctionnement. Une forte expérience en gestion de projets et en management sont indispensables à la réussite de ses missions. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplômé de l'enseignement supérieur , possédant une expérience de 10 ans dans la gestion de projets et l'encadrement pour assumer les responsabilités associées à son rôle. Bonne adaptabilité. Respecter l'organisation collective du travail : gestion des marchés publics, partage de l'information, reporting, prise en compte des orientations stratégiques de la direction. Capacité à faire des propositions de changements ou d'amélioration continue, à animer, arbitrer et gérer des priorités. Travailler en équipe, animation de groupes, leadership, capacité à regrouper les parties prenantes autour d'un enjeu global. Maîtriser des méthodes de gestion de projet, et des techniques associées, capacité à définir les compétences nécessaires à la réalisation du programme, bonne compréhension des processus internes. Savoir négocier aussi bien avec les parties prenantes internes qu'avec des externes (partenaires, prestataires). Capacité à proposer des solutions et à résoudre des problèmes. Bonne connaissance des méthodes de chiffrage de projet et du suivi budgétaire. Faire preuve d'esprit analytique et rigoureux, capacité à développer ses compétences, bon rédactionnel (élaboration des documents programmes, présentations). Maîtrise des outils bureautiques et de gestion de projet (Office, Project). Autonomie et organisation de son travail, tenue des engagements donnés, résistance au stress, esprit analytique et rigoureux. Capacité de synthétisation et de discernement dans l'expression écrite et orale, aisance relationnelle pour la conduite de réunion. Compétences particulières : domaine social dans un département (Personnes âgées, Personnes handicapées, Insertion, Enfance, Famille, Santé Publique), portail usagers avec mise en place de télé-services, usages numériques.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieur principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°27

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (adjoint délégué à la protection des données) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : adjoint délégué à la protection des données

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous l'autorité du Délégué à la Protection des Données (DPO), et avec le concours du chargé de mission Informatique et Libertés : piloter la mise en conformité de la collectivité au regard de la réglementation en matière de protection des données personnelles et impulser le développement d'une culture informatique et libertés au sein de la collectivité. Informer et conseiller les responsables opérationnels de traitement sur les bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles, contrôler le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 et du droit national en matière d'informatique et de libertés, conseiller en matière juridique sur toute question relative à la mise en œuvre du RGPD, conseiller en matière d'analyse d'impact relative à la protection des données et contrôle de leur bonne exécution. Contribuer à l'élaboration des outils et procédures internes, la constitution d'un référentiel documentaire, l'animation du réseau des référents RGDP, la communication interne et la conduite du changement. Remplacer le DPO en cas d'absence, y compris dans le rôle d'interface avec l'autorité de contrôle. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement : Diplôme supérieur en droit requis. Connaissances spécialisées en droit numérique et droit de la propriété intellectuelle souhaitées. Appétence pour les technologies de l'information. Bonne connaissance du fonctionnement administratif des collectivités locales. Expérience en gestion de projets souhaitée. Qualités relationnelles et pédagogiques. Goût du travail en équipe.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°28

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de psychologue hors classe (psychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : psychologue

- grades de la fonction publique territoriale : psychologue de classe normale et psychologue hors classe

- missions : intervenir auprès d'un enfant ou d'une famille, d'un individu, à des fins d'évaluation et d'orientation vers un éventuel suivi psychologique extérieur, ne pouvant conduire lui-même une thérapie. Apporter un éclairage psychologique aux équipes intervenant dans les missions enfance famille et cohésion sociale, au sein de réunions, ou suite à des consultations ou suivis individualisés en faveur de mineurs ou majeurs en difficulté. Contribuer à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et ainsi qu'à l'élaboration des projets de territoire. Accompagner directement ou indirectement les enfants et les familles et contribuer au dépistage précoce des troubles de la relation mère-enfant et apporter un soutien psychologique aux familles. Favoriser la prise en compte des compétences parentales et l'évolution de la relation parents-enfants. Offrir aux enfants et à leurs parents, un espace d'écoute et un accompagnement spécifiques. Contribuer au suivi des enfants adoptés. Contribuer à l'évaluation des situations de risque de danger. Participer, en sa qualité de membre permanent, à la Commission d'Evaluation des Informations Préoccupantes (CEIP). Etre le garant du suivi psychologique de l'enfant placé, participer aux réunions de synthèse et commissions d'admission et de révision des situations. Contribuer à l'élaboration du projet d'orientation de l'enfant en famille d'accueil, en établissement, accueils séquentiels... Participer à l'indication et à l'évaluation des rencontres médiatisées. A la possibilité d'intervenir directement dans ces rencontres avec le travailleur social et la famille. Contribuer à la prise en compte des mécanismes psychiques liés aux problématiques de vulnérabilité sociale, et à l'orientation des personnes en difficulté vers les professionnels et services spécialisés compétents. Participer aux réunions et aux diverses instances de réflexion, et s'impliquer dans le développement du réseau partenarial sur le territoire de la MDS. Contribuer à la formation des psychologues en accueillant des stagiaires dans le respect du cadre réglementaire fixé par la collectivité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance et actualisation des dispositions législatives, réglementaires. Connaissance des problématiques psychologiques et psychosociales de l'enfance et de la famille. Maîtrise des techniques de l'entretien psychologique. Sens du service public. Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse. Capacité d'initiative et sens des responsabilités dans le respect du cadre institutionnel. Aptitude au travail en équipe

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des psychologues de classe normale et psychologues hors classe entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°29

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de psychologue hors classe (psychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : psychologue

- grades de la fonction publique territoriale : psychologue de classe normale et psychologue hors classe

- missions : intervenir auprès d'un enfant ou d'une famille, d'un individu, à des fins d'évaluation et d'orientation vers un éventuel suivi psychologique extérieur, ne pouvant conduire lui-même une thérapie. Apporter un éclairage psychologique aux équipes intervenant dans les missions enfance famille et cohésion sociale, au sein de réunions, ou suite à des consultations ou suivis individualisés en faveur de mineurs ou majeurs en difficulté. Contribuer à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et ainsi qu'à l'élaboration des projets de territoire. Accompagner directement ou indirectement les enfants et les familles et contribuer au dépistage précoce des troubles de la relation mère-enfant et apporter un soutien psychologique aux familles. Favoriser la prise en compte des compétences parentales et l'évolution de la relation parents-enfants. Offrir aux enfants et à leurs parents, un espace d'écoute et un accompagnement spécifiques. Contribuer au suivi des enfants adoptés. Contribuer à l'évaluation des situations de risque de danger. Participer, en sa qualité de membre permanent, à la Commission d'Evaluation des Informations Préoccupantes (CEIP). Etre le garant du suivi psychologique de l'enfant placé, participer aux réunions de synthèse et commissions d'admission et de révision des situations. Contribuer à l'élaboration du projet d'orientation de l'enfant en famille d'accueil, en établissement, accueils séquentiels... Participer à l'indication et à l'évaluation des rencontres médiatisées. A la possibilité d'intervenir directement dans ces rencontres avec le travailleur social et la famille. Contribuer à la prise en compte des mécanismes psychiques liés aux problématiques de vulnérabilité sociale, et à l'orientation des personnes en difficulté vers les professionnels et services spécialisés compétents. Participer aux réunions et aux diverses instances de réflexion, et s'impliquer dans le développement du réseau partenarial sur le territoire de la MDS. Contribuer à la formation des psychologues en accueillant des stagiaires dans le respect du cadre réglementaire fixé par la collectivité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance et actualisation des dispositions législatives, réglementaires. Connaissance des problématiques psychologiques et psychosociales de l'enfance et de la famille. Maîtrise des techniques de l'entretien psychologique. Sens du service public. Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse. Capacité d'initiative et sens des responsabilités dans le respect du cadre institutionnel. Aptitude au travail en équipe

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des psychologues de classe normale et psychologues hors classe entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°30

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de psychologue hors classe (psychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : psychologue

- grades de la fonction publique territoriale : psychologue de classe normale et psychologue hors classe

- missions : intervenir auprès d'un enfant ou d'une famille, d'un individu, à des fins d'évaluation et d'orientation vers un éventuel suivi psychologique extérieur, ne pouvant conduire lui-même une thérapie. Apporter un éclairage psychologique aux équipes intervenant dans les missions enfance famille et cohésion sociale, au sein de réunions, ou suite à des consultations ou suivis individualisés en faveur de mineurs ou majeurs en difficulté. Contribuer à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et ainsi qu'à l'élaboration des projets de territoire. Accompagner directement ou indirectement les enfants et les familles et contribuer au dépistage précoce des troubles de la relation mère-enfant et apporter un soutien psychologique aux familles. Favoriser la prise en compte des compétences parentales et l'évolution de la relation parents-enfants. Offrir aux enfants et à leurs parents, un espace d'écoute et un accompagnement spécifiques. Contribuer au suivi des enfants adoptés. Contribuer à l'évaluation des situations de risque de danger. Participer, en sa qualité de membre permanent, à la Commission d'Evaluation des Informations Préoccupantes (CEIP). Etre le garant du suivi psychologique de l'enfant placé, participer aux réunions de synthèse et commissions d'admission et de révision des situations. Contribuer à l'élaboration du projet d'orientation de l'enfant en famille d'accueil, en établissement, accueils séquentiels... Participer à l'indication et à l'évaluation des rencontres médiatisées. A la possibilité d'intervenir directement dans ces rencontres avec le travailleur social et la famille. Contribuer à la prise en compte des mécanismes psychiques liés aux problématiques de vulnérabilité sociale, et à l'orientation des personnes en difficulté vers les professionnels et services spécialisés compétents. Participer aux réunions et aux diverses instances de réflexion, et s'impliquer dans le développement du réseau partenarial sur le territoire de la MDS. Contribuer à la formation des psychologues en accueillant des stagiaires dans le respect du cadre réglementaire fixé par la collectivité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance et actualisation des dispositions législatives, réglementaires. Connaissance des problématiques psychologiques et psychosociales de l'enfance et de la famille. Maîtrise des techniques de l'entretien psychologique. Sens du service public. Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse. Capacité d'initiative et sens des responsabilités dans le respect du cadre institutionnel. Aptitude au travail en équipe

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des psychologues de classe normale et psychologues hors classe entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°31

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de psychologue hors classe (psychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : psychologue

- grades de la fonction publique territoriale : psychologue de classe normale et psychologue hors classe

- missions : intervenir auprès d'un enfant ou d'une famille, d'un individu, à des fins d'évaluation et d'orientation vers un éventuel suivi psychologique extérieur, ne pouvant conduire lui-même une thérapie. Apporter un éclairage psychologique aux équipes intervenant dans les missions enfance famille et cohésion sociale, au sein de réunions, ou suite à des consultations ou suivis individualisés en faveur de mineurs ou majeurs en difficulté. Contribuer à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et ainsi qu'à l'élaboration des projets de territoire. Accompagner directement ou indirectement les enfants et les familles et contribuer au dépistage précoce des troubles de la relation mère-enfant et apporter un soutien psychologique aux familles. Favoriser la prise en compte des compétences parentales et l'évolution de la relation parents-enfants. Offrir aux enfants et à leurs parents, un espace d'écoute et un accompagnement spécifiques. Contribuer au suivi des enfants adoptés. Contribuer à l'évaluation des situations de risque de danger. Participer, en sa qualité de membre permanent, à la Commission d'Evaluation des Informations Préoccupantes (CEIP). Etre le garant du suivi psychologique de l'enfant placé, participer aux réunions de synthèse et commissions d'admission et de révision des situations. Contribuer à l'élaboration du projet d'orientation de l'enfant en famille d'accueil, en établissement, accueils séquentiels... Participer à l'indication et à l'évaluation des rencontres médiatisées. A la possibilité d'intervenir directement dans ces rencontres avec le travailleur social et la famille. Contribuer à la prise en compte des mécanismes psychiques liés aux problématiques de vulnérabilité sociale, et à l'orientation des personnes en difficulté vers les professionnels et services spécialisés compétents. Participer aux réunions et aux diverses instances de réflexion, et s'impliquer dans le développement du réseau partenarial sur le territoire de la MDS. Contribuer à la formation des psychologues en accueillant des stagiaires dans le respect du cadre réglementaire fixé par la collectivité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance et actualisation des dispositions législatives, réglementaires. Connaissance des problématiques psychologiques et psychosociales de l'enfance et de la famille. Maîtrise des techniques de l'entretien psychologique. Sens du service public. Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse. Capacité d'initiative et sens des responsabilités dans le respect du cadre institutionnel. Aptitude au travail en équipe

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des psychologues de classe normale et psychologues hors classe entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°32

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi conseiller supérieur socio-éducatif territorial (adjoint social enfance-famille) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: adjoint social enfance-famille

- grades de la fonction publique territoriale: conseiller socio-éducatif, conseiller supérieur socio-éducatif et conseiller hors classe socio-éducatif

- missions: Sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de la MDS (Maison de la Solidarité) dont il est l'adjoint pour la mission enfance et famille : être l'expert des missions spécifiques enfance et famille et responsable technique des équipes opérationnelles, être garant de la mise en œuvre des politiques de prévention et de protection de l'enfance et de la famille sur le territoire, participer à la définition des politiques à mettre en œuvre sur le territoire, animer la transversalité entre prévention, protection judiciaire ou administrative et PMI. Développer des partenariats avec les acteurs de l'enfance et de la famille sur le territoire. Encadrer au plan technique et manager l'équipe pluridisciplinaire. Animer et coordonner les activités notamment dans les domaines suivants : le recueil, l'évaluation et le traitement des informations préoccupantes des mineurs, l'accompagnement social et éducatif des mineurs famille et jeunes majeurs, l'évaluation et le suivi adoption . Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emploi et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: diplôme de l'enseignement supérieur, bonnes connaissances sur l'organisation et le fonctionnement du département en matière de protection de l'enfance. Organisation, rigueur, méthode et sens des responsabilités. Qualités relationnelles. Connaissance des textes législatifs et réglementaires spécifiques. Capacité managériale, capacité d'analyse et de synthèse, aptitude au travail d'équipe et à l'animation.

- niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires des conseillers socio-éducatifs, conseillers supérieurs socio-éducatifs et conseillers hors classe socio-éducatifs entre IB 482 et IB 928 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 33

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de psychologue de classe normale (psychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: psychologue

- grades de la fonction publique territoriale : psychologue de classe normale et psychologue hors classe

- missions : intervenir auprès d'un enfant ou d'une famille, d'un individu, à des fins d'évaluation et d'orientation vers un éventuel suivi psychologique extérieur, ne pouvant conduire lui-même une thérapie. Apporter un éclairage psychologique aux équipes intervenant dans les missions enfance famille et cohésion sociale, au sein de réunions, ou suite à des consultations ou suivis individualisés en faveur de mineurs ou majeurs en difficulté. Contribuer à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et ainsi qu'à l'élaboration des projets de territoire. Accompagner directement ou indirectement les enfants et les familles et contribuer au dépistage précoce des troubles de la relation mère-enfant et apporter un soutien psychologique aux familles. Favoriser la prise en compte des compétences parentales et l'évolution de la relation parents-enfants. Offrir aux enfants et à leurs parents, un espace d'écoute et un accompagnement spécifiques. Contribuer au suivi des enfants adoptés. Contribuer à l'évaluation des situations de risque de danger. Participer, en sa qualité de membre permanent, à la Commission d'Evaluation des Informations Préoccupantes (CEIP). Etre le garant du suivi psychologique de l'enfant placé, participer aux réunions de synthèse et commissions d'admission et de révision des situations. Contribuer à l'élaboration du projet d'orientation de l'enfant en famille d'accueil, en établissement, accueils séquentiels... Participer à l'indication et à l'évaluation des rencontres médiatisées. Contribuer à la prise en compte des mécanismes psychiques liés aux problématiques de vulnérabilité sociale, et à l'orientation des personnes en difficulté vers les professionnels et services spécialisés compétents. Participer aux réunions et aux diverses instances de réflexion, et s'impliquer dans le développement du réseau partenarial sur le territoire de la MDS. Contribuer à la formation des psychologues en accueillant des stagiaires dans le respect du cadre réglementaire fixé par la collectivité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance et actualisation des dispositions législatives, réglementaires. Connaissance des problématiques psychologiques et psychosociales de l'enfance et de la famille. Maîtrise des techniques de l'entretien psychologique. Sens du service public. Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse. Capacité d'initiative et sens des responsabilités dans le respect du cadre institutionnel. Aptitude au travail en équipe

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des psychologues de classe normale et psychologues hors classe entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 34

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de psychologue de classe normale (psychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: psychologue

- grades de la fonction publique territoriale : psychologue de classe normale et psychologue hors classe

- missions : intervenir auprès d'un enfant ou d'une famille, d'un individu, à des fins d'évaluation et d'orientation vers un éventuel suivi psychologique extérieur, ne pouvant conduire lui-même une thérapie. Apporter un éclairage psychologique aux équipes intervenant dans les missions enfance famille et cohésion sociale, au sein de réunions, ou suite à des consultations ou suivis individualisés en faveur de mineurs ou majeurs en difficulté. Contribuer à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et ainsi qu'à l'élaboration des projets de territoire. Accompagner directement ou indirectement les enfants et les familles et contribuer au dépistage précoce des troubles de la relation mère-enfant et apporter un soutien psychologique aux familles. Favoriser la prise en compte des compétences parentales et l'évolution de la relation parents-enfants. Offrir aux enfants et à leurs parents, un espace d'écoute et un accompagnement spécifiques. Contribuer au suivi des enfants adoptés. Contribuer à l'évaluation des situations de risque de danger. Participer, en sa qualité de membre permanent, à la Commission d'Evaluation des Informations Préoccupantes (CEIP). Etre le garant du suivi psychologique de l'enfant placé, participer aux réunions de synthèse et commissions d'admission et de révision des situations. Contribuer à l'élaboration du projet d'orientation de l'enfant en famille d'accueil, en établissement, accueils séquentiels... Participer à l'indication et à l'évaluation des rencontres médiatisées. Contribuer à la prise en compte des mécanismes psychiques liés aux problématiques de vulnérabilité sociale, et à l'orientation des personnes en difficulté vers les professionnels et services spécialisés compétents. Participer aux réunions et aux diverses instances de réflexion, et s'impliquer dans le développement du réseau partenarial sur le territoire de la MDS. Contribuer à la formation des psychologues en accueillant des stagiaires dans le respect du cadre réglementaire fixé par la collectivité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance et actualisation des dispositions législatives, réglementaires. Connaissance des problématiques psychologiques et psychosociales de l'enfance et de la famille. Maîtrise des techniques de l'entretien psychologique. Sens du service public. Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse. Capacité d'initiative et sens des responsabilités dans le respect du cadre institutionnel. Aptitude au travail en équipe

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des psychologues de classe normale et psychologues hors classe entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°35

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (inspecteur enfance) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : inspecteur enfance

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous l'autorité du directeur adjoint responsable des pôles enfance-famille et par délégation de la Présidente du Conseil départemental, être responsable des décisions relatives à la protection de l'enfance et de leur application. Etre garant de la qualité de la prise en charge de l'enfant, tant à l'égard de sa famille que de l'autorité judiciaire. Participer à la mise en œuvre de la politique départementale de prévention et de protection de l'enfance. Fonction administrative et juridique : être responsable sur le plan administratif et juridique des dossiers d'enfants confiés par les détenteurs de l'autorité parentale ou par l'autorité judiciaire. Contrôler l'exécution des mesures, être garant du respect du droit des familles et de l'enfant et plus généralement de l'application des textes législatifs et réglementaires. Décider de la saisine du Procureur de la République dans le cadre des demandes de protection judiciaire, être chargé de la décision d'attribution des différentes prestations d'aide sociale à l'enfance et de l'ordonnancement et du contrôle de l'opportunité des dépenses engagées dans le cadre de ses fonctions, organiser et animer les commissions d'admission et de révision des situations et fixer l'ordre du jour, transmettre le relevé des décisions, et veiller au respect des échéances. Fonction de représentation et de délégation : représenter l'institution auprès des magistrats et des partenaires. Représenter la direction auprès des familles des mineurs, des jeunes majeurs, auprès des établissements, auprès du Conseil de la famille des pupilles de l'Etat. Etre le représentant légal des mineurs par délégation, en cas de tutelle, ou de délégation d'autorité parentale déferée à la Présidente du Conseil départemental. Participer à la mise en œuvre de la politique départementale de protection de l'enfance et notamment aux réunions de travail organisées par la direction enfance-famille et à la mise en place des procédures, animer des réunions et interventions sur la protection de l'enfance à l'attention de partenaires. Fonction hiérarchique et managériale : coordonner des activités et avis sur des demandes d'autorisation d'absence des assistants de gestion placés sous son autorité, organiser et tenir des entretiens professionnels annuels, transmettre des informations émanant de la direction et accompagnement sur la mise en œuvre des procédures.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance du dispositif de la protection de l'enfance, du cadre législatif et réglementaire en droit de la famille et aide sociale à l'enfance, du droit administratif et financier relatif aux collectivités locales, des partenaires, des structures et des réseaux. Qualités requises : capacités de communication orale et écrite (analyse, rédaction, synthèse, argumentation et négociation). Animation. Disponibilité, dynamisme, rigueur en particulier dans le suivi et le contrôle de l'utilisation du budget départemental relevant de sa compétence. Sens du service public et du travail en équipe

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°36

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin territorial de 2^{ème} classe (médecin) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe et médecin de 1^{ère} classe

- missions : Sous l'autorité du médecin référent PMI Santé, il participe aux actions de santé de PMI et contribue aux missions promotion de la santé, enfance-famille, et cohésion sociale au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical. Il peut assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Son temps de travail est majoritairement consacré aux activités cliniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de médecin, connaissances des missions sanitaires et médico-sociales exercées par le département, de l'organisation du système de soins, de la réglementation s'appliquant aux domaines sanitaire et social ; capacité à suivre son évolution et ses conséquences, des systèmes d'information et d'évaluation de santé, des logiciels informatiques World, Excel, Power-Point, Business Objects et une maîtrise des outils de recherche sur Internet. Expérience en médecine pédiatrique en particulier dans le cadre de l'activité territoriale de protection infantile, management et animation d'équipes. Utilisation des systèmes d'information. Discrétion, disponibilité, esprit d'initiative et sens des responsabilités.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2^{ème} classe et médecins de 1^{ère} classe entre IB 542 et HEA et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°37

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin territorial de 2^{ème} classe (médecin) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe et médecin de 1^{ère} classe

- missions : Sous l'autorité du médecin référent PMI Santé, il participe aux actions de santé de PMI et contribue aux missions promotion de la santé, enfance-famille, et cohésion sociale au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical. Il peut assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Son temps de travail est majoritairement consacré aux activités cliniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de médecin, connaissances des missions sanitaires et médico-sociales exercées par le département, de l'organisation du système de soins, de la réglementation s'appliquant aux domaines sanitaire et social ; capacité à suivre son évolution et ses conséquences, des systèmes d'information et d'évaluation de santé, des logiciels informatiques World, Excel, Power-Point, Business Objects et une maîtrise des outils de recherche sur Internet. Expérience en médecine pédiatrique en particulier dans le cadre de l'activité territoriale de protection infantile, management et animation d'équipes. Utilisation des systèmes d'information. Discrétion, disponibilité, esprit d'initiative et sens des responsabilités.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2^{ème} classe et médecins de 1^{ère} classe entre IB 542 et HEA et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°38

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1^{ère} classe territorial (médecin) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- Nature des fonctions : médecin

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe et médecin de 1^{ère} classe

- Missions : Sous l'autorité du médecin référent PMI Santé, il participe aux actions de santé de PMI et contribue aux missions promotion de la santé, enfance-famille, et cohésion sociale au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical. Il peut assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Son temps de travail est majoritairement consacré aux activités cliniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- Motif et niveau de recrutement : Diplôme de médecin, connaissances des missions sanitaires et médico-sociales exercées par le département, de l'organisation du système de soins, de la réglementation s'appliquant aux domaines sanitaire et social. Capacité à suivre son évolution et ses conséquences, des systèmes d'information et d'évaluation de santé, des logiciels informatiques World, Excel, Power-Point, Business Objects et une maîtrise des outils de recherche sur Internet. Expérience en médecine pédiatrique en particulier dans le cadre de l'activité territoriale de protection infantile, management et animation d'équipes. Utilisation des systèmes d'information. Discrétion, disponibilité, esprit d'initiative et sens des responsabilités.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2^{ème} classe et médecins de 1^{ère} classe entre IB 542 et HEA et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°39

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin hors classe territorial (médecin référent PMI) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin référent PMI

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2ème classe, médecin de 1^{ère} classe et médecin hors classe

- missions : Sous l'autorité hiérarchique du médecin responsable du pôle PMI Santé, et en lien étroit avec le directeur de MDS (maison de la solidarité), organiser l'activité des missions de santé dont il a la responsabilité sur le territoire de la MDS, être garant de la mise en œuvre des politiques de promotion de la santé sur ce territoire. Assurer l'encadrement technique et hiérarchique des personnels médicaux et paramédicaux en charge et dans l'exercice des missions de PMI . Assurer la coordination avec les intervenants santé présents sur le territoire de la MDS (antennes CPEF, CeGIDD, SMAPE, SLAT) et aider à assurer la continuité de l'activité dans l'antenne CPEF de sa MDS en lien avec la sage-femme référente. Assurer la continuité médico-sociale en MDS en articulant les missions de PMI avec les missions Enfance Famille et Cohésion sociale dans le cadre de l'organisation de la MDS. Apporter sa contribution sur l'évaluation des informations préoccupantes et sur leur suivi dans le cadre des protocoles et recommandations techniques. Contribuer à l'organisation du suivi de la santé des enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Activité clinique : consultations, bilan école maternelle, action soutien parentalité, promotion de la santé. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de médecin, connaissances des politiques médico-sociales et des orientations du département dans ses champs de compétences, de l'organisation du système de soins et de l'environnement partenarial local et spécialisé. Maîtrise du cadre légal du secret médical et professionnel. Capacité à encadrer une équipe pluridisciplinaire, conduire des réunions et des travaux. Aptitude à développer et animer des partenariats internes et externes. Pratique de la bureautique, technologies de l'information et de la communication (recueil de données). Expérience professionnelle en pédiatrie / gynécologie . Disponibilité. Qualités humaines et relationnelles, sens de l'écoute et du dialogue. Sens des responsabilités et esprit d'initiative, organisation

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2^{ème} classe, médecins de 1^{ère} classe et médecins hors classe entre IB 542 et HEB et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°40

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (inspecteur tarification) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: inspecteur tarification

- grades de la fonction publique territoriale: attaché et attaché principal

- missions: Sous la responsabilité hiérarchique du chef de service : programmation des ESMS (établissements et services médico-sociaux), tarification des ESMS, contrôle et suivi des ESMS. Instruire les dossiers de création et d'extension avec ou sans appel à projet. Suivre la procédure d'ouverture, les habilitations, les dossiers de transfert des autorisations. Instruire les évaluations internes et externes. Instruire le renouvellement d'autorisation.

Analyser les EPRD (état prévisionnel des dépenses et des recettes) et ERRD (état réalisé des dépenses et des recettes) des ESMS, fixer les tarifs et dotations annuels, contrôler les finances et la qualité des prestations. Suivre les signalements et réclamations. Instruire et suivre les CPOM (contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens) en lien avec les services de l'ARS (agence régionale de santé), suivre les conventions. Instruire les dossiers (étude d'opportunité, rapport Commission permanente...). Répondre aux courriers d'usagers, ESMS.., Réaliser les fiches et répondre aux élus. Participer aux réunions internes et externes. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent, capacités de négociation, qualités relationnelles, qualités rédactionnelles, capacité d'organisation, bonne connaissance des outils informatiques (excel, word...). Bonne connaissance de la législation et des notions de comptabilité, capacité à travailler en équipe, rigueur, discrétion, conscience professionnelle, capacité d'analyse et de synthèse. Sens du service public.

- niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°41

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (animateur de pacte territorial d'insertion) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: animateur de pacte territorial d'insertion

- grades de la fonction publique territoriale: attaché et attaché principal

- missions: Sous l'autorité du directeur de pôle d'insertion, assurer le suivi d'actions d'insertion à visée professionnelle et le suivi opérationnel du Dispositif d'Accompagnement Individualisé à l'Emploi (DAIE), participer au partenariat local de l'emploi. Participer aux réunions initiées par la direction de l'insertion et à la demande du directeur du pôle sur les thématiques de l'emploi. Travailler en lien avec le service de l'emploi de la direction. Assurer le suivi d'actions d'insertion à visée professionnelle. Animer la cellule emploi du Pôle d'Insertion. Etudier les contrats d'engagements réciproques. Réceptionner les allocataires

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué: diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent, compétences avérées en matière d'insertion sociale et professionnelle. Compétences en matière d'animation d'équipes et capacité à travailler en équipe. Capacités d'analyse, de synthèse et d'organisation

- niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°42

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (conseiller technique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : conseiller technique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Auprès du directeur général adjoint de l'équipement et du territoire : assurer le pilotage et le suivi des programmes et projets d'aménagement en matière foncière et bâtementaire (opérations de rénovation, de mise en conformité, d'accessibilité handicapés, de sécurisation...). Diagnostics et proposition d'organisation par projet/dossier transverse : organiser, préparer et animer des réunions. Concevoir et mettre en œuvre les outils de reporting d'activité par projet/dossier transverse (fiches-projet, tableaux de bord, suivi des indicateurs de qualité/coûts/délais...), rédiger des notes, courriers, argumentaires, documents de synthèse et de communication. Etre le coordonnateur entre les directions, le DGA et les directions ressources sur les missions précitées. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent, connaissance de la collectivité et en particulier des processus opérationnels dans le domaine de la construction. Capacités d'analyse et de synthèse. Aisance rédactionnelle et relationnelle. Force de proposition. Sens des responsabilités. Maîtrise de l'outil informatique en particulier les outils de planification de projets.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°43

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (conseiller technique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : conseiller technique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Auprès du directeur général adjoint de l'équipement et du territoire, apporter un soutien et une expertise dans la mise en œuvre et le suivi des orientations stratégiques, dans les domaines de la DGA : Architecture, construction et Gestion Patrimoniale – routes et ports – forêts et espaces naturels. Mener toutes réflexions et actions destinées à améliorer la transversalité et la coordination des directions et l'efficacité des processus de production en mode projet. Organiser et assurer le suivi général des modalités et outils de pilotage de la production. Assurer l'organisation et le suivi des comités techniques préparatoires et des comités de pilotage « Bâtiments/Politiques Publiques ». Assurer le pilotage et le suivi de dossiers transverses. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent, connaissance de la collectivité et en particulier des processus opérationnels dans le domaine de la construction et de la gestion de patrimoine. Maîtrise de la réglementation en particulier associée à la construction et à la commande publique. Capacités d'analyse et de synthèse, aisance rédactionnelle. Aisance relationnelle, force de proposition, sens des responsabilités. Maîtrise de l'outil informatique en particulier les outils de planification de projet

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°44

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de projet bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous l'autorité du chef de service et de son adjoint : étudier, organiser, mener à terme les activités de montage et de pilotage d'opérations de construction, d'extension, de réhabilitation totale ou partielle de collèges, y compris pendant l'année de parfait achèvement. Conduire la phase programmation des opérations confiées en mandat, par l'élaboration des programmes, la définition des coûts et des délais. Participer au contrôle des activités du mandataire (avis techniques). Apprécier les études de programmation et les dossiers fonciers de demande d'agrément. Définir, lancer, attribuer et piloter les marchés d'études préalables et de prestations intellectuelles. Elaborer le dossier de consultation des concepteurs. Définir le calendrier et les coûts prévisionnels. Piloter les études de conception. Suivre les dossiers et consultations relatifs aux diverses autorisations administratives. Valider les avant-projets définitifs (avis technique sur les APD des opérations mandatées). Lancer, attribuer et piloter les marchés de travaux dirigés par le maître d'œuvre (préparation, chantier, réception). Donner un avis technique sur les OPR des opérations mandatées. Piloter la mise en service et la GPA (garantie parfait achèvement). Contrôler le respect des programmes, des délais et des coûts (avis technique aux moments clés des opérations mandatés). Gestion administrative, technique et budgétaire des opérations.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Formation initiale d'ingénieur, d'architecte ou diplôme de l'enseignement supérieur avec au moins 5 ans d'expérience professionnelle. Connaissance des règles d'urbanisme, de la construction et des processus de décisions des collectivités territoriales et des services de l'Etat. Connaissance de la réglementation en matière de marchés publics, de loi MOP, de CCAG (Travaux et Prestations intellectuelles). Maîtrise de la conduite des projets depuis la programmation jusqu'à la mise en service. Qualités relationnelles, esprit de synthèse, méthode et rigueur, disponibilité et sens des responsabilités. Capacité à mesurer les risques et à en rendre compte. Maîtrise des outils informatiques.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°45

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de projet bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous l'autorité du chef de service et de son adjoint : étudier, organiser, mener à terme les activités de montage et de pilotage d'opérations de construction, d'extension, de réhabilitation totale ou partielle de collèges, y compris pendant l'année de parfait achèvement. Conduire la phase programmation des opérations confiées en mandat, par l'élaboration des programmes, la définition des coûts et des délais. Participer au contrôle des activités du mandataire (avis techniques). Apprécier les études de programmation et les dossiers fonciers de demande d'agrément. Définir, lancer, attribuer et piloter les marchés d'études préalables et de prestations intellectuelles. Elaborer le dossier de consultation des concepteurs. Définir le calendrier et les coûts prévisionnels. Piloter les études de conception. Suivre les dossiers et consultations relatifs aux diverses autorisations administratives. Valider les avant-projets définitifs (avis technique sur les APD des opérations mandatées). Lancer, attribuer et piloter les marchés de travaux dirigés par le maître d'œuvre (préparation, chantier, réception). Donner un avis technique sur les OPR des opérations mandatées. Piloter la mise en service et la GPA (garantie parfait achèvement). Contrôler le respect des programmes, des délais et des coûts (avis technique aux moments clés des opérations mandatés). Gestion administrative, technique et budgétaire des opérations.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Formation initiale d'ingénieur, d'architecte ou diplôme de l'enseignement supérieur avec au moins 5 ans d'expérience professionnelle. Connaissance des règles d'urbanisme, de la construction et des processus de décisions des collectivités territoriales et des services de l'Etat. Connaissance de la réglementation en matière de marchés publics, de loi MOP, de CCAG (Travaux et Prestations intellectuelles). Maîtrise de la conduite des projets depuis la programmation jusqu'à la mise en service. Qualités relationnelles, esprit de synthèse, méthode et rigueur, disponibilité et sens des responsabilités. Capacité à mesurer les risques et à en rendre compte. Maîtrise des outils informatiques.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°46

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chargé d'opérations infrastructures) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé d'opération infrastructures

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du chef de service, assurer les études de conception routière en maîtrise d'œuvre interne, piloter les chargés d'études et projeteurs, être garant de la maîtrise technique, administrative et financière des opérations. Suivre les travaux, assurer la fonction de chef de projet en pilotant et encadrant le bureau d'études interne. Assurer le lien entre les concepteurs des projets routiers et les personnels chargés d'exploiter les infrastructures nouvelles en associant le service entretien et exploitation des routes à l'élaboration des projets. Assurer la conception technique des projets avec les outils de CAO/DAO (COVADIS). Rédiger les marchés de travaux et d'études. Mettre en forme les dossiers, notices et courriers. Se maintenir à niveau ou se perfectionner dans la connaissance du Code des Marchés publics, du CCAG et des CCTG. Se perfectionner dans le domaine des compétences techniques nécessaires à la tenue du poste : conception routière, utilisation des logiciels dédiés. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué: Expertise dans la conception générale en aménagements routiers. Disposer de connaissances en matière de marchés publics et de procédures administratives. Aptitude à l'utilisation des outils informatiques CAO, DAO et bureautique. Encadrer une équipe, activer les synergies de professionnels et savoir les cultiver. Communiquer, y compris en termes non techniques, sur la pertinence des projets. Sens de l'analyse, du travail en équipe, de l'organisation et de la négociation.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°47

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Cette création précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement requis, le niveau de rémunération correspondant et le motif du recours éventuel à un agent contractuel.

- nature des fonctions : responsable de secteur

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du chef de service : développer la base de données routières (BDR). Recueillir et exploiter les données routières (comptages routiers...). Suivre les outils métiers de la direction des routes et des ports (DRP). Support technique aux services de la DRP en réponse à leurs besoins d'outils, d'interfaces et de données. Assurer le pilotage et la coordination des activités du pôle, ainsi que les tâches de management. Participer à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de collecte, d'intégration et de mise à jour de données routières. Conduire l'acquisition ou le développement d'éventuels nouveaux outils, en lien avec la DSIUN (direction des systèmes d'information et des usages numériques). Mettre en œuvre les évolutions des outils métiers de la DRP en lien avec la DSIUN. Assurer la mise en cohérence et l'interopérabilité entre les outils métiers et le référentiel routier de la BDR. Superviser l'organisation du recueil de données routières et leur valorisation. Participer à la production des pièces techniques des marchés du service. Apporter une expertise et une assistance aux services de la DRP. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, maîtrise d'outils informatiques (bureautique, outils métiers de gestion de données et cartographiques). Compétences en géomatique. Connaissances en matière de commande publique. Capacité d'analyse et d'exploitation de données. Réactivité, rigueur et sens de l'organisation. Autonomie et capacité prospective. Aptitudes à l'animation d'une équipe, au dialogue et à la concertation

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°48

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur principal territorial (architecte) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : architecte

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Réaliser les études de faisabilité ou de capacité prenant en compte les contraintes du site, les règlements d'urbanisme, le programme de l'opération et les réglementations en vigueur (PMR, ERP sécurité etc...). Concevoir et mettre au point les projets de bâtiments et d'infrastructures (espaces publics) et suivre ces projets dans toutes les phases de conception et de réalisation des travaux. Phases (APS-APD-PRO/DCE-AMT-DET-VISA-AOR-GPA). Produire les pièces écrites et graphiques jusqu'en phase APS. Produire les images 3D (insertion dans le site, simulation). Produire les dossiers d'autorisations au titre du code de l'urbanisme, du code de la construction et de l'habitation, faire l'estimation sommaire des projets, analyser les offres des entreprises. Diriger le chantier et suivre les interventions en GPA. Vérifier les demandes d'acomptes et l'établissement du décompte final. Pour ce faire, collaborer avec différents services de l'institution, en particulier les techniciens chargés de la maîtrise d'ouvrage (construction et maintenance), et les usagers. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'architecte ou diplôme de l'enseignement supérieur. Maîtrise du dessin d'architecture et de la CAO-DAO (logiciel ARCHICAD), la production des pièces graphiques (PLANS, DETAILS etc...) des projets, aux phases APS-APD-PRO/DCE-AMT-DET-VISA-AOR-GPA.) Capacité à produire des images 3D : logiciel ARTLANTIS et PHOTOSHOP. Maîtrise des règles et techniques de construction, des règles d'urbanisme, des règles applicables à la construction et notamment aux établissements recevant du public. Expérience en tant que maître d'œuvre en agence ou en nom propre sur des opérations type collège ou de même complexité. Expérience BIM souhaitée. Aptitude au travail en équipe et à la coordination. Sens de l'organisation.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°49

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (ingénieur bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- emploi : ingénieur bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous l'autorité du chef de service, travailler en collaboration avec le responsable de pôle d'exploitation, le chef de service et son adjoint ainsi que les personnels des collèges concernés. Etre chargé de la réalisation du plan d'économies d'énergies sur le patrimoine des collèges. Réaliser des actions d'optimisation des consommations. Mettre en place une optimisation tarifaire, stratégie d'effacement électrique, optimisation des consommations d'électricité et hors électricité. Réaliser des analyses techniques sur les opérations de travaux à chaque phase. Participer et rédiger des avis techniques sur les projets de travaux de maintenance, rénovation et construction pour la prise en compte de l'exploitation et des objectifs de maîtrise de l'énergie. Participer au développement de l'énergie photovoltaïque. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Formation ingénieur spécialité énergie ou diplôme de l'enseignement supérieur, expérience en suivi d'exploitation et de maintenance des bâtiments, connaissances générales des techniques du bâtiment et des équipements techniques, connaissances des contrats d'exploitation CVC (chauffage, ventilation, climatisation), connaissances en automatisme industrielle et régulation, connaissances de la réglementation des marchés publics et règles comptables des collectivités, connaissance des DTU (document technique unifié), normes, réglementation thermique, règles ERP (établissement recevant du public), réglementation du travail, etc. Maîtrise de l'outil informatique « word, excel ». Qualités requises : qualités rédactionnelles, sens du travail en équipe, capacité d'organisation et rigueur. Discrétion et réserve.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°50

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de mission

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous l'autorité du chef de service, mettre en œuvre les orientations du Plan Charlemagne dans les domaines de l'accompagnement aux usages numériques et de la découverte du monde professionnel. Coordonner et gérer les actions d'accompagnement aux usages numériques en direction des collégiens et assurer le pilotage du réseau des acteurs du numérique en lien avec l'éducation nationale et les services et directions internes concernés. Gérer le projet « Le collège de demain » en lien avec les directions internes concernées. Elaborer, gérer et suivre les deux marchés de plateformes des stages et des métiers. Assurer le lien régulier avec les collèges et les associations porteurs des projets. Evaluer les différents projets et proposer des ajustements. Etre force de proposition sur de nouveaux projets en lien avec les thématiques du Plan Charlemagne. Proposer des actions de communication et de valorisation. Participer aux actions transversales du service et plus largement de la direction. Traduire les orientations de la collectivité en actions. Réceptionner et analyser les propositions des associations. Organiser et animer les comités de pilotage et opérationnels internes et externes. Gérer les dossiers de subvention et les rapports à la Commission permanente. Gérer les réponses écrites aux associations et collèges. Préparer les notes à la signature de la déléguée, du directeur et de la Présidente. Gérer le budget alloué aux actions. Elaborer, mettre en place et suivre les tableaux de bord d'activités, des coûts et de la qualité des actions. Programmer les visites de terrain. Elaborer et gérer les fiches de visites de terrain. Construire les outils partagés d'analyse des questionnaires de bilan qualitatif. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent, maîtrise de la gestion de projets. Travail en équipe et en transversalité. Maîtrise des outils informatiques. Capacités rédactionnelles. Qualités relationnelles et d'écoute

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 51

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché principal territorial (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de service

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous l'autorité du directeur de l'éducation et des collèges, définir les besoins en personnels ATC (Agents Techniques des Collèges) dans les collèges du département et s'assurer de la bonne continuité de service sur les missions d'accueil, d'entretien, de maintenance et de restauration. Etre le responsable hiérarchique des moyens humains y concourant : les agents ATC, assurer la gestion administrative de ces personnels en collaboration directe avec les chefs d'établissements et les services de la direction des ressources humaines. Encadrer et animer le service, définir et gérer les besoins en personnels ATC dans les collèges, gérer la partie administrative et hiérarchique des ATC, assurer l'interface en matière de gestion ATC auprès des chefs d'établissement et des services de la collectivité. Veiller à l'application de la politique DQA. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'études supérieures ou équivalent. Manager et animer une équipe, gérer les conflits, capacité d'organisation et de pilotage de services, en l'occurrence les collèges, et de dossiers transversaux. Savoir communiquer avec les interlocuteurs internes et externes. Compétence en matière de réglementation RH et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Capacité rédactionnelle, d'analyse et de synthèse. Savoir utiliser et développer les outils et applications informatiques du service.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°52

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : responsable de secteur

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous l'autorité du chef de service et de son adjoint, le responsable de secteur est chargé d'assurer l'encadrement d'agents techniques, encadrement de minimum 5 agents techniques, la mise en œuvre et du suivi des dossiers d'exploitation et de maintenance des équipements techniques (électricité, système de sécurité incendie, chauffage/climatisation/ventilation/désenfumage, qualité de l'eau et de l'air, suivi légionnelle et potabilité, ascenseurs, automatismes, contrôles d'accès, onduleurs, systèmes de secours, protection foudre et autres) du patrimoine immobilier représentant 400 sites pour une superficie de 400.000 m². Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, expérience dans l'exploitation des équipements techniques des bâtiments. Connaissances générales techniques des équipements techniques, des normes et règlements associés. Connaissances en informatique (Autocad) et bureautique (Excel, Word) DAO. Connaissances de la réglementation des marchés publics et règles comptables des collectivités. Connaissance des DTU, normes, règles ERP, réglementation du travail, et autres. Aptitude à l'encadrement, et sens des relations humaines, sens des relations et du travail en équipe. Capacité d'organisation et rigueur, autonomie dans l'organisation. Rigueur, autonomie et sens du travail en équipe. Discrétion et réserve, capacité d'expertise, d'anticipation et de réactivité avec appréciations des priorités. Capacité rédactionnelle .

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°53

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (responsable de pôle) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : responsable de pôle

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous l'autorité du chef de service et de son adjoint, le responsable de pôle est chargé de mettre en œuvre la politique de la Direction en fonction des objectifs définis par la collectivité, exploiter et/ou améliorer les équipements du patrimoine immobilier représentant 200 sites pour une superficie de 200.000 m², et assurer l'encadrement de 5 techniciens, 2 adjoints administratifs. Animer l'équipe technique et administrative du pôle placée sous son autorité, recenser les besoins de la collectivité en matière de maintenance et d'amélioration du patrimoine géré par le service, préparer et suivre avec les techniciens la programmation annuelle voire pluriannuelle, répondre avec l'aide des techniciens aux sollicitations des utilisateurs et de sa hiérarchie, suivre les dossiers des opérations de maintenance urgentes ou programmées, tant au niveau des études, des travaux, depuis la définition des besoins jusqu'à la réception. Prendre en charge les opérations spécifiques et transversales « prestations intellectuelles et travaux », suivre les dossiers garanties et sinistres causés, élaborer avec ses collaborateurs les pièces techniques et administratives des marchés nécessaires « appels d'offres, mapa, accord-cadre » des travaux et prestations intellectuelles, contrôler, valider les propositions techniques et financières des prestataires des marchés accords-cadres à bons de commande, valider les commandes et les factures gérées par les techniciens, veiller au bon déroulement des levées d'observations issues des vérifications réglementaires. Organiser, planifier, et suivre le plan de charge des collaborateurs, assister aux réunions de travail, de coordination avec les utilisateurs, mettre à jour les tableaux de bord de suivi des opérations de maintenance, mettre à jour la base de données patrimoniale, suppléer les techniciens en leurs absences « congés, maladie ou autres ». Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme d'ingénieur ou architecte, ou de l'enseignement supérieur, expérience dans le domaine du BTP, dans l'opérationnel, la maintenance, et la conduite de projets. Aptitude à l'encadrement, et sens des relations humaines. Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, de la réglementation des ERP et Code du Travail, des techniques et autres réglementations en vigueur dans le bâtiment, du code des marchés publics, et de la comptabilité publique. Capacité d'analyse et de synthèse, rigueur et organisation, qualité rédactionnelle, maîtrise des outils informatique et des logiciels « excel, word »

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°54

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (collaborateur technique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : collaborateur technique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous l'autorité hiérarchique du chef de service, piloter les renouvellements ou les créations d'accords-cadres à bons de commande (ACBC), les fournitures, les prestations de service et les travaux liés à l'entretien, l'exploitation et la maintenance des bâtiments départementaux, en collaboration avec les services techniques et les services achat-marché de la direction de l'achat public (DAP). Aider à la supervision des agents du service et au pilotage des tableaux de bord. Rédiger les fiches de lancement de procédure avec notamment la définition des éléments techniques en collaboration avec la DAP. Elaborer les pièces techniques des ACBC comprenant l'écriture ou la réécriture des diverses pièces techniques au stade de la consultation, et/ou le pilotage des prestataires extérieurs en charge de leur écriture. Participer aux séances d'ouverture des plis afin d'analyser les paramètres techniques des candidatures, analyser les prix et la valeur technique des offres. Rédiger différents rendus techniques. Animer les réunions techniques de préparation, de montage ou de suivi et de retour des ACBC avec les différents prestataires extérieurs, services utilisateurs ou en lien avec la DAP. Piloter (y compris planification) dans le respect des procédures et des délais ainsi que le suivi de l'avancement des ACBC dont il a la charge et le reporting à sa hiérarchie. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'ingénieur ou de l'enseignement supérieur, connaître la réglementation de la commande publique, la réglementation de l'exploitation des bâtiments et les techniques bâtimentaires tous corps d'état. Connaissances économiques et expérience des ACBC souhaitables. Maîtrise des logiciels de bureautique et des écrits professionnels. Connaissances de logiciels de planification appréciables. Etre organisé, rigoureux et méthodique, savoir travailler en équipe, animer et diriger une réunion, défendre l'intérêt public, conseiller, aider à la décision, pouvoir apporter une assistance financière et technique dans le domaine bâtimentaire et maîtriser le reporting

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°55

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (chef de projet bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: chef de projet bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous l'autorité d'un responsable de secteur, est chargé d'assurer la conduite d'opérations, du lancement d'études de faisabilité, de marchés de prestations intellectuelles, de services et de marchés de travaux, jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement (G.P.A.) Préparer l'élaboration du budget des opérations dont il a la charge et en suivre l'exécution. Participer à la rédaction des rapports à l'Assemblée (Commission permanente). Lancer les consultations de prestations intellectuelles ou de travaux. Rédiger les rapports d'analyses et les présenter en commission d'appel d'offres. Valider les différentes phases d'études et de travaux. Suivre le déroulement d'études et l'exécution de travaux (représentant du maître d'ouvrage). Coordonner les différents prestataires de service. Participer aux réunions de travail avec les partenaires institutionnels. Assurer le contrôle technique, comptable, financier et administratif des opérations. Etablir les déclarations réglementaires (DROC, déclaration préalable de travaux, déclaration de fin de chantier). Vérifier l'état de facturation et les décomptes généraux. Constituer le dossier de déclaration d'assurances. Valider la réception des travaux. Gérer la période de Garantie de Parfait Achèvement. Gérer les litiges et le pré-contentieux. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement : Diplôme de l'enseignement supérieur. Connaissance de la réglementation en matière de marchés publics, de la loi MOP et des CCAG. Maîtrise technique (expertise). Connaissance des règles d'urbanisme, de la construction et des processus de décisions des collectivités territoriales et des services de l'Etat. Utilisateur d'outils informatiques bureautiques. Sens des responsabilités et de l'organisation. Capacité d'analyse et de synthèse, rigueur. Sens du travail en équipe et qualités relationnelles. Disponibilité et adaptabilité. Titulaire du permis de conduire

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°56

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de mission partenariat et contractualisation) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de mission partenariat et contractualisation

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique pôle Europe : optimiser l'accès aux financements externes des projets départementaux, promouvoir les politiques européennes, nationales, régionales et territoriales d'accompagnement de projets afin de faciliter l'accès aux financements externes des projets du territoire. Identifier les programmes de financements, les acteurs et les partenaires éventuels pour le montage de projets. Elaborer l'ingénierie financière des projets du département, informer les autres acteurs du territoire. Accompagner les chefs de projet du département, de l'émergence jusqu'à la contractualisation. Monter et piloter les projets permettant de financer partiellement les actions du pôle Europe. Assister les acteurs du territoire dans le montage de projets en facilitant les partenariats, selon les priorités du pôle Europe. Assurer un suivi et un reporting régulier de la captation des fonds. Veille en lien avec le chargé de mission représentant le département à Bruxelles. Animer les fonds et programmes européens auprès des directions et des élus du département, ainsi que sur les territoires, auprès des communes et des associations à des fins d'information et de sensibilisation sur l'accès aux financements européens. Actions de lobbying et organisation de partenariats. Travailler en étroite collaboration avec les services de l'Etat, de la Région et des institutions communautaires, y compris participer aux comités de suivi hors FSE. Identifier et mobiliser des partenariats éventuels. Accompagner le choix entre différents scénarios d'ingénierie financière de projets. Accompagner la rédaction des projets. Soumettre la réponse aux appels à projets suivant le format exigé et l'utilisation des procédures des financeurs jusqu'à la contractualisation. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent, posséder une bonne culture politique et administrative de l'Union européenne. Avoir une bonne connaissance de la conduite de projets (programmation, ingénierie financière). Connaissance des outils financiers régionaux, nationaux et européens adaptés aux politiques départementales, aux acteurs du territoire. Etre autonome dans la pratique de l'anglais. Capacité à identifier et mobiliser les partenaires stratégiques et constituer des réseaux. Rédiger des projets et soumissionner à des appels à projets. Savoir mener et animer une réunion. Maîtriser l'outil informatique. Capacité d'analyse et de synthèse. Savoir-être. Sens du relationnel et de la communication. Rigueur, méthode. Sens du travail en équipe. Adaptabilité, réactivité

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°57

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de mission partenariat et contractualisation) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de mission partenariat et contractualisation

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique pôle Europe : optimiser l'accès aux financements externes des projets départementaux, promouvoir les politiques européennes, nationales, régionales et territoriales d'accompagnement de projets afin de faciliter l'accès aux financements externes des projets du territoire. Identifier les programmes de financements, les acteurs et les partenaires éventuels pour le montage de projets. Elaborer l'ingénierie financière des projets du département, informer les autres acteurs du territoire. Accompagner les chefs de projet du département, de l'émergence jusqu'à la contractualisation. Monter et piloter les projets permettant de financer partiellement les actions du pôle Europe. Assister les acteurs du territoire dans le montage de projets en facilitant les partenariats, selon les priorités du pôle Europe. Assurer un suivi et un reporting régulier de la captation des fonds. Veille en lien avec le chargé de mission représentant le département à Bruxelles. Animer les fonds et programmes européens auprès des directions et des élus du département, ainsi que sur les territoires, auprès des communes et des associations à des fins d'information et de sensibilisation sur l'accès aux financements européens. Actions de lobbying et organisation de partenariats. Travailler en étroite collaboration avec les services de l'Etat, de la Région et des institutions communautaires, y compris participer aux comités de suivi hors FSE. Identifier et mobiliser des partenariats éventuels. Accompagner le choix entre différents scénarios d'ingénierie financière de projets. Accompagner la rédaction des projets. Soumettre la réponse aux appels à projets suivant le format exigé et l'utilisation des procédures des financeurs jusqu'à la contractualisation. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent, posséder une bonne culture politique et administrative de l'Union européenne. Avoir une bonne connaissance de la conduite de projets (programmation, ingénierie financière). Connaissance des outils financiers régionaux, nationaux et européens adaptés aux politiques départementales, aux acteurs du territoire. Etre autonome dans la pratique de l'anglais. Capacité à identifier et mobiliser les partenaires stratégiques et constituer des réseaux. Rédiger des projets et soumissionner à des appels à projets. Savoir mener et animer une réunion. Maîtriser l'outil informatique. Capacité d'analyse et de synthèse. Savoir-être. Sens du relationnel et de la communication. Rigueur, méthode. Sens du travail en équipe. Adaptabilité, réactivité

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°58

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de projet

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du responsable pôle Europe : gestion et suivi de projets cofinancés par des fonds externes pour le pôle Europe, en accompagnement des chefs de projets d'autres directions et dans un rôle d'information des autres acteurs du territoire. Contribuer à la définition du programme et à la formulation des réponses aux appels à projets. Elaborer la planification technique et administrative. Veiller à la bonne exécution des projets conventionnés jusqu'au versement du solde : engagements de communication, recouvrement de fonds, facilitation des contrôles, coordination avec les autorités de gestion, renseignement des systèmes d'information dédiés – suivi d'un tableau de bord des projets. Accompagner le choix entre différents scénarios d'ingénierie financière de projets, en lien avec le chargé de mission partenariats et contractualisation. Accompagner la soumission aux appels à projets jusqu'à la contractualisation pour la mise en place des bons outils de gestion et de suivi. Assister la bonne exécution administrative et financière des projets portés par les directions opérationnelles : respect des budgets, des plannings, des livrables, des obligations communautaires. Assurer le lien avec les cofinanceurs, les autorités de gestion et de certification.. Assister les directions opérationnelles dans les remontées de dépenses et superviser la production des rapports d'activité intermédiaires et finaux. Accompagner les directions dans leur participation aux comités techniques et de pilotage liés à leurs projets. Accompagner la bonne exécution des contrôles des projets des directions. Informer des méthodes de conduite de projets et de gestion des conventions. Informer sur les procédures de rédaction et la mobilisation de partenariats éventuels. Etudier les collaborations envisageables avec la direction ou les directions du département. Informer sur les conditions de soumission aux appels à projets jusqu'à la contractualisation. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent, connaissance des institutions communautaires, des politiques et programmes européens et des outils financiers à destination des acteurs publics. Maîtrise de la conduite de projets. Autonomie dans la pratique de l'anglais. Maîtrise des outils de gestion et des systèmes d'information dédiés aux fonds et programmes. Savoir mener et animer une réunion. Maîtriser l'outil informatique. Capacité rédactionnelle. Sens du relationnel et de la communication. Rigueur, méthode. Sens du travail en équipe. Adaptabilité, réactivité

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°59

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : responsable de secteur

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du directeur et du directeur adjoint, contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière de mobilisation de financements externes essentiellement issus des fonds et programmes européens. Représentation du pôle Europe et du département selon les circonstances. Assurer le management du pôle Europe. Elaborer le projet de pôle Europe et être force de proposition quant aux évolutions stratégiques du pôle dans l'intérêt du département. Aider à la décision auprès N+1,2 et 3 : opportunité des choix de projets. Mise en œuvre et suivi du plan d'action selon une approche transversale à toute la collectivité. Evaluation : analyse de l'activité, mesure de l'impact des actions menées. Définition, avec l'équipe du pôle, des besoins de formation des chargés de projets des directions opérationnelles. Représenter la collectivité dans les instances de suivi et de coordination des programmes et fonds européens. Contribuer à la promotion de la stratégie du département auprès des différents interlocuteurs internes et externes. Superviser la conduite des projets du pôle Europe. Encadrer les agents du pôle. Superviser la gestion administrative du pôle. Préparer et suivre le budget du pôle. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent, connaissances précises des modalités de financements de projets, des institutions, politiques et programmes communautaires. Connaissance et expérience des démarches projets. Autonomie dans la pratique de l'anglais. Capacité à diriger (organisation, pilotage et management). Compétence de communication sur les enjeux et finalités des projets. Compétences rédactionnelle, d'analyse et de synthèse. Ecoute et capacité à convaincre. Qualités relationnelles. Disponibilité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°60

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (cadre administratif) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : cadre administratif

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Gérer et mettre en œuvre le volet communication interne et externe du dispositif carte des collégiens, en lien avec le responsable de pôle et son adjoint et en lien avec la direction de la communication. Gérer et mettre en place le déploiement du dispositif avec les directions concernées (direction de l'éducation et des collèges, direction juridique et direction des systèmes d'informations et usages numériques). Evaluer le dispositif, gérer la communication interne du pôle loisirs. Constituer un appui juridique pour le pôle loisirs (conventions, contentieux, appels à projets, volet européen), participer aux projets transversaux de la direction de la jeunesse et des sports et participer aux réunions de travail du pôle. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, maîtrise de la conduite de projets. Connaissances des stratégies de communication et des relations extérieures. Maîtrise des procédures administratives et gestion des contentieux. Intérêt pour le domaine du sport et de la jeunesse. Capacité d'analyse et de synthèse, réactivité, disponibilité, autonomie. Sens du travail en équipe, qualités d'écoute et relationnelle, capacités d'adaptation.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°61

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (responsable pôle exploitation et régie technique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : responsable pôle exploitation et régie technique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions: Assurer le management du pôle (équipe technique et équipe accueil-boutique-surveillance dans la perspective d'une optimisation de l'accueil et du confort des visiteurs, et de la qualité des visites). Superviser la mise en œuvre des conditions d'accessibilité et d'amélioration de l'accueil. Contrôler l'équipe technique et les équipes d'accueil (billetterie, boutique, surveillance des salles), coordonner les plannings, diffuser les consignes et suivre leur application. Superviser la régie technique des équipements dédiés aux actions culturelles et scientifiques, aux expositions temporaires/coordination de l'assistance technique dans les coulisses. Superviser la régie technique des équipements dédiés à la conservation et à la présentation des collections (Cerco, exposition permanente). Superviser la maintenance technique des expositions permanente et temporaires, et du Cerco (multimédia, éclairages, système de contrôle du climat...). Créer l'interface avec les directions ressources, définir et coordonner les besoins et l'exécution des prestations (sûreté-sécurité, maintenance multi-technique, moyens généraux et fournitures, moyens informatiques et multimédia, entretien et ménage...). Contribuer à l'élaboration des marchés publics et superviser leur exécution. Superviser les questions d'hygiène et sécurité au travail (DU, RUSST, plans de prévention...). Superviser les équipements et dispositifs de sûreté-sécurité en interface avec la direction ressource. Contribuer à l'élaboration du Plan de Sauvegarde des Œuvres contre les risques incendie et inondation. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, expérience confirmée en management et coordination d'équipes. Sens des responsabilités, capacité à définir et gérer des priorités. Capacités d'analyse et de traduction de projets culturels en besoins et moyens techniques. Capacités et aisance rédactionnelle. Savoir-être pour communiquer avec des interlocuteurs variés. Intérêt pour le secteur culturel et patrimonial. Connaissances et expérience en gestion technique de bâtiments culturels et systèmes associés

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°62

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: chef de service

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du Directeurs des Archives Départementales et de la BDP et Adjoint à la Directrice de la Culture en charge du PEPPS, assumer les grandes fonctions d'administration générale pour le compte des Archives Départementales, de la Bibliothèque Départementale et du Pôle Evénements et Partenariats des Politiques Publiques Stratégiques (PEPPS), établissements rattachés à la Direction de la Culture dans les domaines suivants : gérer les process marchés et financiers des Archives départementales, de la Bibliothèque Départemental, prendre en charge la rédaction des rapports de la CP et les actes en découlant, garantir le bon fonctionnement du bâtiment des ABD, notamment en qualité de représentant des mandataires hygiène et sécurité, mettre en œuvre la qualité de l'accueil. Coordonner les manifestations du bâtiment. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, parfaite connaissance des procédures administratives et des différents services du conseil départemental avec lesquels vous devrez servir d'interface. Bonne expérience de la gestion financière et de la maîtrise des règles achats. Bonne connaissance des règles de sécurité/ sûreté. Bonne connaissance de la gestion des ressources humaines (encadrement d'une équipe de 5 personnes ainsi que d'une équipe de 5 hôtesses d'accueil travaillant en brigade). Sens aigu des contacts. Intérêt pour les activités d'animation culturelle. Goût prononcé pour la coordination et la promotion d'activités nouvelles dans un équipement de grande envergure. Qualités d'analyse, de conception et de rédaction. Rigueur et disponibilité

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 63

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de projets culturels) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de projets culturels

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Gérer et suivre les différents fichiers nécessaires à la promotion des événements du Pôle Evénements et Partenariats. Assurer une veille dans le domaine des relations publiques. Être le référent fichiers dans le cadre des collaborations internes : Protocole, Unité de Direction, Etablissement ABD. Organiser des manifestations : préparation, animation et conception de la manifestation, organisation des espaces (plan, disposition, réservation), définition du budget, définition des contraintes techniques. Gérer des intervenants internes et externes, gérer et coordonner toute la logistique, coordonner la manifestation avec le SAG, rédiger des pré-déroulés. Être présent sur place pendant toute la manifestation, rechercher des devis, suivre les budgets. Suivre des marchés en lien avec le SAG, suivre les facturations, gérer et rédiger les contrats liés aux projets artistiques, alimenter les tableaux de bord et de suivi, rédiger les fiches bilan, participer aux retours d'expérience, suivre le plan de communication avec la direction de la communication et l'unité de direction. Suivre des relations publiques et les fichiers du PEPPS, veiller et réaliser un répertoire professionnel, gérer les fichiers publics : conception, mise à jour, Implication sur le suivi webmuséum de l'accueil central, amélioration des dispositifs d'accueil au titre des relations publiques en lien avec le SAG. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué :diplôme de l'enseignement supérieur, rigueur et sens du détail, maîtrise des logiciels Excel, Word, SUIPI et Webmuséum. Qualités rédactionnelles et relationnelles. Sens du travail en équipe. Sens des priorités, résistance au stress. Très grande disponibilité. Réactivité et débrouillardise.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE 64

OBEJT: Transformation d'un emploi d'ingénieur principal en un emploi d'attaché territorial (directeur adjoint de la communication) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : directeur adjoint de la communication

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Participez à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de communication institutionnelle (supervision de la mise en œuvre et la promotion des événements organisés et soutenus par la collectivité, aide à la décision, appui au directeur et participation aux missions transversales de la direction). Définir et mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de communication institutionnelle (identification et analyse des enjeux et des besoins de communication, impulsion d'une nouvelle dynamique de communication de la collectivité, tant en externe qu'en interne, veille sur la lisibilité de la collectivité dans sa communication extérieure et interne et coordonne l'élaboration des plans médias et supports de communication, rédaction de cahiers des charges relatifs à la création de visuels et de scénographies). Superviser la mise en œuvre et la promotion des événements organisés et soutenus par la collectivité (étude de la faisabilité des projets de manifestations émanant des directions de la collectivité ou de ses partenaires, coordination, suivi des événements propres à la collectivité et contrôle des supports de communication présents sur les manifestations, participation aux comités de pilotage, réunions de préparation avec les services et prestataires extérieures et réunions du service projets en interne, évaluation et contrôle des cahiers des charges et dossiers sécurité). Aider à la décision, appui au directeur et participation aux missions transversales de la direction (encadrement et animation des équipes, contrôle de l'organisation, des procédures et des échéances, management et gestion des ressources pour améliorer la performance et la qualité des services, participation à la définition de la stratégie de communication et à la mise en œuvre des grandes orientations de la direction). Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplômé de l'enseignement supérieur, aptitudes certaines au management d'activités et d'équipe et à la définition d'une stratégie à moyen et long terme. Capacité à décliner une stratégie à moyen et long terme et à être conseil auprès de la direction générale, directions opérationnelles, exécutif. Rigueur, dynamisme et autonomie. Force de proposition et créativité. Réactivité et sens du service public. Discrétion et aisance relationnelle. Méthodologie de projets et réflexion prospective. Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations professionnelles et des pics d'activité liés aux échéances de la collectivité, nécessitant une grande disponibilité. Titulaire du permis B.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°65

OBJET: Transformation d'un emploi de technicien en un emploi d'attaché territorial (acheteur public junior) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : acheteur public junior

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous le contrôle hiérarchique du chef de service dans une organisation en mode projet, mettre en œuvre l'ensemble du processus d'achat public des dossiers confiés en priorité dans sa filière d'achats. Responsable de la performance de l'achat de ses dossiers avec l'appui des experts juridiques et achats. Organiser ses réunions de cadrage avec les prescripteurs. Définir le planning du processus d'achats (de l'analyse du besoin à la réunion de lancement du marché), conseiller le prescripteur sur l'optimisation du cahier des charges (cahier des charges fonctionnel, analyse du secteur économique, sourcing, critères d'analyse en rapport à la politique d'achat, analyse de risque), garantir la maîtrise du planning co-validé avec ses prescripteurs, co-valider le cahier des charges techniques et/ou fonctionnelles, rédiger les pièces du marché sur la base de la stratégie achats et de la procédure validée par sa hiérarchie, saisit le DCE sur l'outil MARCO et assurer en totalité la gestion du dossier (publication, questions/réponses, jusqu'à la notification et réunion de lancement du marché avec le prescripteur), assurer et piloter les ouvertures de plis, conseiller et assister le prescripteur sur la méthodologie d'analyse. Le cas échéant, assurer la négociation en collaboration avec le prescripteur. Consolider et soumettre à la validation le rapport d'analyse des offres aux prescripteurs et à sa hiérarchie, préparer et présenter le RAO, à la commission d'appel d'offres avec l'appui technique du prescripteur pour les questions d'ordres techniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplômé de l'enseignement supérieur, maîtrise technique des achats et du droit des marchés publics. Rigueur, autonomie et disponibilité. Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Connaissance technique de la filière. Curiosité, ouverture d'esprit, diplomatie, sens de la responsabilité. Aptitude à auditionner le prescripteur sur leurs besoins et leurs objectifs. Autonomie en bureautique et aisance avec les progiciels : MARCO, ATEXO et e-Attestation.

Sens du résultat

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°66

OBJET: Transformation d'un emploi de rédacteur et d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe en 1 emploi d'attaché (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: adjoint au chef de service

- grades de la fonction publique territoriale: attaché et attaché principal

- Missions: Sous le contrôle hiérarchique du chef de service: Animer et organiser la production des marchés, accompagner la montée en compétences des agents vers l'évolution du métier « acheteur public junior », assurer la planification et le livrable des marchés, appuyer techniquement les agents sur l'utilisation de l'outil de gestion des marchés, assurer un reporting hebdomadaire au chef de service achats / marchés sur l'avancement des marchés. Encadrer en priorité les acheteurs juniors et rédacteurs. Seconder le chef de service sur la production de marchés: piloter le planning annuel défini par le chef de service, organiser le travail des agents quotidiennement et optimiser le rapport ressource/productivité, s'assurer de la qualité du travail rendu de la production. Animer les rédacteurs et acheteurs publics juniors: garantir la cohérence de l'organisation, des procédures, des méthodes, documents et outils du service; assurer le management de proximité de son équipe et de la transversalité entre acheteurs publics, rédacteurs, juristes et assistantes ainsi que le développement des compétences des collaborateurs. Accompagner, le cas échéant, les collaborateurs dans le pilotage de dossiers et fournisseurs stratégiques et la réalisation de certaines tâches. Assurer le remplacement des acheteurs publics et rédacteurs en cas de nécessité. Contrôler la conformité des procédures avec les exigences de la commande publique: valider les DCE et les RAO pour les marchés supérieurs à 25K€; rendre compte au chef de service de la sécurité juridique des marchés. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emploi et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, compétences professionnelles dans les achats publics exigées. Expérience d'animation d'équipe exigée. Rigueur et expérience de la planification. Qualités rédactionnelles et relationnelles, capacité d'analyse et de synthèse. Sens de la productivité

- niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°67

OBJET: Transformation d'un emploi d'ingénieur en chef en un emploi d'ingénieur (ingénieur fluides chargé d'études) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : ingénieur fluides chargé d'études

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : participer à la conception des projets et avant-projets projets de bâtiments et suivre dans les phases de conception et de réalisation des travaux (APS-APD-PRO/DCE-AMT-DET-VISA-AOR-GPA). Définir, concevoir et optimiser les systèmes de chauffage, de ventilation et de distribution des énergies et des fluides (VMC, CFO, CFA etc...). Prendre en compte les obligations normatives et les innovations environnementales (HQE, BBC etc...). Rédiger les spécifications techniques, les notes de calcul et les études thermiques. Produire et suivre les plans techniques de distribution et les pièces écrites afférentes aux lots techniques phase APS, AVP, (PLANS, DETAILS, CCTP etc...) Etablir l'estimation sommaire des consommations énergétiques (coef. BBio etc...). Procéder à l'assistance du suivi du chantier, des mises en services et du suivi des interventions en GPA dans sa spécialité. Participer aux vérifications des demandes d'acomptes. Collaborer avec les différents services de l'institution, en particulier les techniciens chargés de la maîtrise d'ouvrage. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement : Ingénieur ou équivalent. Maîtrise des règles et techniques de construction. Connaissance des règles applicables aux établissements recevant du public. Compétences spécifiques en thermique et mécanique des fluides. Expérience en bureau d'étude souhaitée. Bonne connaissance du cadre législatif et normatif réglementaire du secteur. Utilisation des logiciels adaptés à l'activité. Aptitude au travail en équipe et à la coordination. Sens de l'organisation. Qualités relationnelles.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°68

OBJET: Transformation d'un emploi d'ingénieur en chef hors classe en un emploi d'attaché (directeur adjoint) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : directeur adjoint

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : accompagner le directeur dans la mise en œuvre des orientations et des objectifs définis par le DGA, accompagner le directeur dans la mise en œuvre du projet de direction, apporter un appui technique et une expertise sur certains dossiers transverses ou relevant des stratégies de développement du patrimoine, notamment dans les domaines du développement durable, identifier les thématiques nécessitant le déploiement de projets stratégiques et prospectifs et proposer les méthodes de mises en œuvre et plans d'actions correspondants, identifier et proposer, en tant que référent qualité de la direction, toute action contribuant à l'amélioration continue de qualité des prestations produites au sein de la Direction et à l'efficacité de son fonctionnement, assurer l'intérim et représenter le directeur lorsque ce dernier est empêché. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué: diplôme de l'enseignement supérieur, connaissances des fondamentaux en matière de référentiel du patrimoine, connaissances en matière de gestion immobilière et patrimoniale, gestion du domaine public et privé, connaissances en matière de développement durable, connaissances des marchés publics et des processus opérationnels des modes de gestion des services publics locaux. Expérience dans le domaine de la gestion financière, connaissances des procédures et réglementations de l'immobilier, du bâtiment et de l'urbanisme, expérience et aptitude à la coordination interdisciplinaire et au travail d'équipe, expérience et aptitude à la gestion de projets transverses et à la concertation, capacité à identifier les enjeux de politiques publiques et à s'inscrire dans les orientations et objectifs de la Collectivité. Maîtrise de l'outil informatique et des techniques et outils de reporting. capacité de négociation avec les interlocuteurs externes (collectivités, agences immobilières...). Maîtrise des principes de management opérationnel et transversal.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°69

OBJET: Modification d'un emploi de catégorie A médecin du travail pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°50q du 23 mars 2012 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin territorial (médecin du travail) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin du travail

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 1^{ère} classe et médecin hors classe

- missions : Effectuer les différentes visites de médecine de prévention (embauche, systématique, particulière, de reprise et à la demande). Réaliser les études de postes et des visites régulières des locaux de travail. Etudier toutes les possibilités pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Etablir les fiches de postes et de service pour déterminer les risques au travail. Rédiger les avis médicaux, les rapports d'analyses de situations et participer à la rédaction du rapport annuel d'activité du service. S'impliquer dans les actions de prévention des risques professionnels et de santé. Participer aux travaux du Comité d'Hygiène et de Sécurité. Participer aux réunions initiées par le service ou d'autres directions. Réaliser une analyse détaillée et mensuelle des accidents de travail. Dispenser les premiers soins et/ou l'orientation des agents victimes d'accident sur le lieu de travail. Réaliser les vaccinations obligatoires en milieu professionnel ou préconisées par le SMP. Participer aux études et enquêtes épidémiologiques initiées par les instances médicales. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Médecin spécialiste ou médecin généraliste s'engageant à suivre une formation qualifiante. Connaissance du cadre réglementaire, des enjeux et évolutions en matière de santé publique. Connaissance des acteurs et dispositifs de santé publique. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale. Capacité au travail en équipe et en transversalité. Déplacements sur tout le département

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 1^{ère} classe et médecins hors classe entre IB 813 et HEB bis et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°70

OBJET: Modification d'un emploi de catégorie A médecin du travail pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°50r du 23 mars 2012 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin territorial (médecin du travail) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin du travail

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 1^{ère} classe et médecin hors classe

- missions : Effectuer les différentes visites de médecine de prévention (embauche, systématique, particulière, de reprise et à la demande). Réaliser les études de postes et des visites régulières des locaux de travail. Etudier toutes les possibilités pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Etablir les fiches de postes et de service pour déterminer les risques au travail. Rédiger les avis médicaux, les rapports d'analyses de situations et participer à la rédaction du rapport annuel d'activité du service. S'impliquer dans les actions de prévention des risques professionnels et de santé. Participer aux travaux du Comité d'Hygiène et de Sécurité. Participer aux réunions initiées par le service ou d'autres directions. Réaliser une analyse détaillée et mensuelle des accidents de travail. Dispenser les premiers soins et/ou l'orientation des agents victimes d'accident sur le lieu de travail. Réaliser les vaccinations obligatoires en milieu professionnel ou préconisées par le SMP. Participer aux études et enquêtes épidémiologiques initiées par les instances médicales. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Médecin spécialiste ou médecin généraliste s'engageant à suivre une formation qualifiante. Connaissance du cadre réglementaire, des enjeux et évolutions en matière de santé publique. Connaissance des acteurs et dispositifs de santé publique. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale. Capacité au travail en équipe et en transversalité. Déplacements sur tout le département

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 1^{ère} classe et médecins hors classe entre IB 813 et HEB bis et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°71

OBJET: Modification d'un emploi d'ingénieur en chef (chargé de mission relations entreprises) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 42m du 31 mars 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de mission relations entreprises

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur en chef et ingénieur en chef hors classe

- missions : Au sein de la cellule « offre d'emploi », le chargé de mission « relation entreprises » assurera le développement de la relation entreprises, en lien avec les filières professionnelles conventionnées, le dispositif d'accompagnement à l'emploi et les acteurs économiques du département, dans le but d'accroître le taux d'activité des bénéficiaires du RSA. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emploi et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplômé de l'enseignement supérieur, intérêt pour le domaine de l'emploi, expérience en matière de conduite de projets, bonnes connaissances du contexte socio-économique du département, des typologies de publics et des secteurs d'activité en tension, connaissances du dispositif d'insertion et du dispositif des contrats aidés.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs en chef et ingénieurs en chef hors classe entre IB 461 et HEBbis et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°72

OBJET: Modification d'un emploi d'ingénieur territorial (chef de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7j du 30 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous l'autorité du chef de service, le chef de projet étudie, organise, mène à terme les activités de montage d'opérations de construction, d'extension, de réhabilitation totale ou partielle de collèges, y compris pendant l'année de parfait achèvement. Il conduit la phase programmation des opérations confiées en mandat, par l'élaboration des programmes constructifs afférents. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emploi et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : formation initiale d'ingénieur ou architecte avec au minimum 5 ans d'expérience professionnelle. Connaissance des règles d'urbanisme, de la construction et des processus de décisions des collectivités territoriales et des services de l'Etat. Connaissance de la réglementation en matière de marchés publics, maîtrise de la conduite de projet, maîtrise des outils informatiques, qualités relationnelles, esprit de synthèse, méthode et rigueur, sens des responsabilités.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 73

OBJET: Modification d'un emploi d'attaché territorial (conseiller technique auprès du directeur de l'économie, de l'aménagement et de la recherche pour les dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire) en vertu de la délibération n°8x du 26 juin 2015 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : conseiller technique auprès du directeur de l'économie, de l'aménagement et de la recherche pour les dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : conseiller technique chargé d'analyser les documents d'urbanisme élaborés par les communes ou leurs E.P.I.C.S., de représenter les services du département aux réunions publiques des personnes publiques associées organisées par les communes et leurs E.P.I.C.S., de participer à la gestion de dossiers d'aménagement économique comme la revitalisation des chantiers de la Ciotat ou l'Europôle de l'Arbois. Traitement de dossiers relatifs à l'aménagement du territoire. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et son domaine d'intervention

niveau de recrutement et motif invoqué: diplômé de l'enseignement supérieur possédant une grande expérience en urbanisme, une bonne connaissance des collectivités territoriales, une très bonne connaissance des problématiques d'aménagement de l'espace départemental

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°74

OBJET : Actualisation de la rémunération des apprentis

Actualisation du salaire minimum perçu par l'apprenti pendant le contrat d'apprentissage conformément aux nouvelles dispositions réglementaires. La rémunération des apprentis suivra par ailleurs les futures éventuelles modifications réglementaires

	Niveau V			Niveau IV			Niveau III et +		
	Année du contrat			Année du contrat			Année du contrat		
Age	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème
16-17	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC	37% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC	47% du SMIC	59% du SMIC	75% du SMIC
18-20	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC	53% du SMIC	61% du SMIC	77% du SMIC	63% du SMIC	71% du SMIC	87% du SMIC
21-25	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC	63% du SMIC	71% du SMIC	88% du SMIC	73% du SMIC	81% du SMIC	98% du SMIC
26 et +	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC	110% du SMIC	110% du SMIC	110% du SMIC	120% du SMIC	120% du SMIC	120% du SMIC

ANNEXE N° 75

OBJET : taux horaires des vacataires de la filière médico-sociale

Fonction	Taux proposé brut
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	35 €
Psychologues	15 €
Techniciens paramédicaux	13,80 €

ANNEXE N° 76

OBJET : Instauration de la mission "réfèrent déontologue" et création d'un barème de rémunération des intervenants

Selon l'article 28bis de la Loi du 13 juillet 1983, tout fonctionnaire a le droit de consulter un réfèrent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques.

Conformément aux dispositions du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au réfèrent déontologue dans la fonction publique et au décret 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public et de droit privé ou des administrations de l'Etat, la collectivité propose la prise en charge des interventions du réfèrent déontologue.

Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, les dépenses suivantes pourront être mandatées selon les modalités ci-dessous :

1 - Barème des rémunérations des intervenants :

- Forfait intervention à la demi-journée (4h) : 250 € bruts
- Forfait intervention à la journée (8h) : 500 € bruts

2- Frais d'hébergement:

- Frais d'hébergement dans la limite de 60 € par nuitée (petit déjeuner inclus)

3- Repas :

- Montant forfaitaire de 15,25 € par repas

Les paiements et remboursements seront effectués sous réserve d'attestation de service fait et sur présentation de justificatifs correspondant à la période d'intervention.

ANNEXE N° 77

OBJET Recours à des agents contractuels pour une durée ponctuelle (accroissement temporaire d'activité), en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

→ 2 emplois d'agents contractuels de catégorie C – adjoint administratif (IB 348 – IM 326 + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 12 mois (chacun)

→ 1 emploi d'agent contractuel catégorie B – Technicien (IB 372 – IM 343 + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 12 mois

→ 1 emploi d'agent contractuel catégorie A – ingénieur (2ème échelon IB 441 – IM 388 + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 12 mois